

le cahier du
Samedi

Miroirs
de femmes



Tout a commencé en 1985. L'équipe de la première heure de *Silence elles tournent* voulait donner un tremplin aux films de femmes alors mal connus, mal diffusés. Sept ans plus tard, le nombre de films présentés au festival a doublé : 130, de 21 pays. Odile Tremblay a rencontré Monica Haim, directrice du festival.

Page C-1

le plaisir des
Livres

Ismail Kadaré,
Prométhée exilé



Un écrivain a suffi pour intéresser des milliers de lecteurs à travers le monde au petit pays appelé l'Albanie, un des derniers bastions communistes. Ismail Kadaré, qui a demandé en décembre dernier l'asile politique en France, a forgé une mémoire populaire albanaise dans une oeuvre magistrale.

Cahier D

DÉLAIS JUDICIAIRES « DÉRAISONNABLES »

Rémillard en appelle du jugement libérant un homme accusé de viol

Paul Cauchon

LE MINISTRE de la Justice et Procureur général du Québec Gil Rémillard en appelle de la décision du juge Bernard Grenier, qui a libéré jeudi à Montréal un homme accusé d'agression sexuelle à cause de délais « déraisonnables », et il qualifié d'« inacceptable et choquant » la situation de la victime dans cette histoire.

Le jugement du juge Grenier a causé un véritable choc, d'autant plus qu'hier même, un deuxième homme, accusé de 14 crimes sexuels auprès d'enfants, a été libéré par la

juge Monique Dubreuil, à Montréal, à cause de délais judiciaires « déraisonnables ».

Le ministre Rémillard a émis un communiqué pour exprimer « sa profonde déception quant à la tournure du dossier d'agressions sexuelles », ajoutant que « c'est un véritable affront aux femmes dans leur droit le plus fondamental au respect de leur dignité humaine ».

Le ministre demande également à son sous-ministre de lui soumettre un rapport sur les circonstances entourant le traitement de ce dossier au bureau des substituts du Procureur

général à Montréal.

Le juge Bernard Grenier avait, jeudi, libéré un homme d'affaires de Repentigny, Robert Carpentier, 40 ans, accusé d'agression sexuelle sur une jeune femme de 16 ans à l'époque.

M. Carpentier était accusé d'avoir violé la jeune femme en octobre 1989. Il avait comparu en novembre et son enquête préliminaire se terminait le 5 mai 1990.

Mais le procès a été reporté deux fois, la première fois en septembre parce que le procureur de la Couronne s'occupait de négociations des

substituts du Procureur général, et la deuxième fois, en janvier, parce que la victime n'avait pas pu se présenter.

L'avocat de la défense a fait valoir que les 13 mois séparant la fin de l'enquête préliminaire du début du procès représentaient un délai déraisonnable, ce que le juge a convenu.

Et hier la juge Monique Dubreuil libérait Jacques Racine, 44 ans, de Montréal, sur qui pesait 14 accusations de crime sexuel. M. Racine avait comparu pour la première fois en 1986, et son procès, reporté une di-

Voir page A-4 : Rémillard

Un accord met fin à 16 ans de guerre civile en Angola

LISBONNE (Reuter) — Le président angolais, Jose Eduardo dos Santos, et le chef de l'UNITA, Jonas Savimbi, ont signé hier un accord de paix mettant officiellement fin à 16 ans de guerre civile en Angola.

L'Accord d'Estoril, signé dans les locaux du ministère portugais des Affaires étrangères, entérine un cessez-le-feu déjà en vigueur dans le pays. Il prévoit également la tenue d'élections multipartites en Angola à l'automne 1992.

Les deux anciens ennemis se sont serrés la main après avoir apposé chacun leur signature au bas des 66 pages du traité, sous le regard du ministre soviétique des Affaires étrangères, Alexandre Bessmertnykh, et du secrétaire d'État américain, James Baker, représentant leurs an-

ciens alliés respectifs.

Le président de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), Yoweri Museveni, et le secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, assistaient à la cérémonie, présidée par le premier ministre portugais, Anibal Cavaco Silva.

Depuis le 15 mai, un cessez-le-feu provisoire régnait en Angola, grâce à une décision prise le 1er mai. Aux termes de l'accord, il est désormais officiel et sera supervisé par une commission politico-militaire composée des deux parties angolaises ainsi que d'observateurs portugais, soviétiques et américains.

Cette même commission doit en outre organiser des élections multipartites, les premières de l'histoire

Voir page A-4 : Accord

Québec dépensera 16 millions \$ pour un projet jugé nuisible par le BAPE

Pierre O'Neill

APRÈS AVOIR été jugée injustifiable et nuisible à l'environnement par le Bureau des audiences publiques (BAPE), une route sera quand même construite en Mauricie au coût de 16,5 millions \$.

Depuis plus d'une décennie que, d'une campagne électorale à l'autre, les partis politiques provinciaux réitérent la promesse de réaliser le projet d'une voie d'accès devant relier Shawinigan-Sud à l'autoroute 55.

Le ministre délégué aux Transports, Robert Middlemiss, et son collègue libéral, le député Yvon Lemire de Saint-Maurice, ont combié des milliers d'électeurs quand ils ont annoncé, le 14 mai, que le gouvernement avait décidé d'aller de l'avant.

Ce faisant cependant, le ministre et le député passaient outre aux nombreuses études d'impact réalisées au cours des dernières années. À la demande de la ministre de l'Environnement de l'Époque, Lise Ba-

con, le président du BAPE, Victor-C. Goldbloom, a déposé le 24 août 1989 un rapport d'enquête de 150 pages concluant que la justification de l'entreprise ne lui avait pas été démontrée. Et que les tracés envisagés impliquaient des coûts environnementaux inacceptables.

Quelques mois plus tard, le gouvernement revenait à la charge en formant un groupe de travail composé d'un représentant du ministère des Transports et du ministère de l'Environnement, ainsi que des maires de deux municipalités du comté. C'est ce comité qui vient de recommander au gouvernement de modifier légèrement le tracé et de lancer les appels d'offres pour la réalisation des travaux.

Cette façon de procéder est dénoncée par l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec, dont le président, Jean Dugré, exprimait cette semaine son indignation au DEVOIR, faisant valoir que le principal intéressé, le maire

Voir page A-4 : 16 millions \$



PHOTO PC

Le bal des bolides

Le grand cirque de la Formule un s'arrête à Montréal ce week-end. Les Senna, Prost, Mansell et autres rois de la piste feront vrombir leurs puissantes machines sur la piste « améliorée » de l'Île Notre-Dame. Hier, la pluie a perturbé les épreuves de qualifications. Pas au point cependant de provoquer des accidents spectaculaires comme pourrait le laisser croire la photo. La voiture de l'italien Gianni Morbidelli ne s'est pas envolée. Une grue l'a simplement déposée sur la piste.

Manufacturiers et syndicats unis contre la politique monétaire

Mario Gilbert
de la Presse Canadienne

CÉLÉBRANT UN mariage peu usité, l'Association des manufacturiers du Québec, la Confédération des syndicats nationaux et la Fédération des travailleurs du Québec ont dénoncé d'une même voix, hier, la politique monétaire du gouvernement fédéral et de la Banque du Canada dans le cadre du libre-échange.

Après des pourparlers laborieux, les trois groupes, d'intérêt rarement convergents, en sont finalement arrivés à une position commune : le dollar canadien, artificiellement

maintenu à la hausse par les politiques anti-inflationnistes du gouvernement de la Banque du Canada, nuit aux exportations canadiennes, diminue les profits et partant, réduit la capacité des entreprises à se restructurer pour accroître leur compétitivité dans un contexte de libre-échange.

La « coalition » circonstancielle souhaite donc un dollar sous la barre des 80 cents, alors que la devise canadienne oscille autour de 87 cents.

Richard Le Hir, directeur général de l'Association des manufacturiers du Québec — qui avait milité en faveur de l'accord de libre-échange

Voir page A-4 : Québec

Festival des Amériques : le dernier délire permis

The Hip-Hop Waltz of Eurydice

De Reza Abdo, par le Los Angeles Theatre Center. À la salle D.B. Clarke de l'université Concordia, samedi et dimanche à 21 heures 30.

El Coronel no Tiene Quien le Escriba

D'après une nouvelle de Gabriel Garcia Marquez, un spectacle du Grupo Rajatabla de Caracas. À la salle Marie-Gérin Lajoie de l'UQAM, ce soir et demain à 19 heures, dimanche à 15 heures.

Robert Lévesque

LA SURPRISE du Festival de théâtre

des Amériques, là voilà ! Le spectacle-choc, secouant, inespéré et inattendu, c'est ce *Hip-Hop Waltz of Eurydice* qui arrive de Los Angeles, spectacle plein de fric bien sûr, dont la technique, la régie, les effets sont d'une multiplicité, d'une efficacité et d'une beauté rares, mais spectacle à l'inspiration folle joué par des acteurs stupéfiants, fantastique portrait éclaté de la société américaine saisie dans ses vices et sévices, stress et strass, calvitie et calvinisme, où Orphée et Eurydice vivent étroitement surveillés.

Partant du principe que « dans un monde tout à fait sain, la folie demeure la dernière liberté », ou le dernier délire permis, Reza Abdo, l'auteur et metteur en scène à 27 ans de

ce prodigieux et inoubliable *Hip Hop*, va au bout du voyage vers la nuit des censures, des répressions, des imbecillités en tous genres, il épingle cet américanisme primaire et bienheureux, et, comme à l'opéra, il exerce ce combat théâtral, visuel et poético-politique, dans lequel il installe une tornade dévastatrice des certitudes qui ne s'apaisera qu'à la fin, dans un tableau de pastorelle, où Orphée tond le trottoir le samedi matin.

Il est assez difficile de résumer un tel spectacle, si libre et si fou, produit spectaculaire d'un visionnaire du théâtre qui monte gaiement à l'assaut de l'Amérique répressive. Reza Abdo, né en Iran d'une mère italienne, dirigeait déjà à 15 ans un

Peer Gynt au National Youth Theatre de Londres. Il vit à Los Angeles où il est en train de devenir l'un des créateurs les plus inventifs et les plus audacieux du théâtre américain. Dans *The Hip-Hop Waltz of Eurydice*, où il revisite en toute liberté le mythe d'Orphée et Eurydice, on trouve les influences, pour sûr, de Bob Wilson pour l'envahissement de la scène, de Peter Sellars pour le ton opératique et déstabilisant, du théâtre d'Heiner Müller pour le découpage anarchique des temps, et à ces références esthétiques et littéraires il ajoute son univers épouvantablement connecté sur l'Amérique la plus folle, du quizz télévisé au *chorus line*, d'Arsenio Hall à Barbara Bush, avec des plongées dans le lyrisme in-

tégral, des sursauts de Broadway et des piques de théâtre de la cruauté.

Au total, c'est sidérant. On a rarement vu au FTA, depuis sa création, un spectacle aussi audacieux, aussi inspiré, aussi réussi. Pour ma part, ce *Hip Hop* est le spectacle le plus fou, le plus décadent, le plus désespéré, le plus cynique et le plus américain que j'aie pu voir depuis mes fréquentations avec le *Squat Theater* de New York au début des années 80.

Reza Abdo, qui a toutes les chances de devenir la grande découverte du FTA 91 (qui se termine le 8 juin), réussit à la fois à impressionner, surprendre, séduire, bouleverser, comme s'il avait le génie de la repré-

Voir page A-4 : Délire

LE SILENCIEUX

Les Aphorismes de Maxime

LA PENSÉE du jour : l'inconvénient de parler trop vite, c'est qu'après avoir dit des choses, on se met dans l'embarras de les penser.

Il est curieux que le mot « libéré » s'emploie pour les prisonniers et pour les émancipés.

On dit que la foi transporte les montagnes, mais on ne dit jamais où elle les met.

Tondeuses à gazon, je vous hais ! Non seulement vous faites du bruit, mais encore vous en faites un qui pue.

La solitude est une façon de se rendre en otage.

Le flux de paroles s'accompagne souvent d'une constipation de la pensée !

ALBERT BRIE

Prix Victor-Barbeau 1991

Bruce G. Trigger
Les Indiens, la fourrure et les Blancs
François et Amérindiens en Amérique du Nord
Boreál/Scull

ESSAI
544 pages - 29,95\$

Les Indiens, la fourrure et les Blancs

Bruce G. Trigger

Français et Amérindiens en Amérique du Nord

Traduit de l'anglais par Georges Khal

L'auteur rompt résolument avec les vieux stéréotypes et entend réexaminer le cadre à l'intérieur duquel on doit envisager cette période de l'histoire du Canada que l'on appelle «ère héroïque» et qui s'étend de sa découverte par les Européens jusqu'au régime royal français de 1663.



Boreál

Le prochain Sommet de la francophonie sera axé sur l'efficacité et la bonne gestion

Michel Dolbec

de la Presse Canadienne

PARIS — La francophonie doit cesser de « dilapider ses idées », a déclaré le ministre québécois Guy Rivard, hier, au terme d'une visite de trois jours à Paris.

Le ministre délégué à la Francophonie a eu, hier, un « très long entretien » avec sa nouvelle homologue française, Mme Catherine Tasca. Tous deux ont convenu que le prochain Sommet francophone, qui se tiendra à Paris en novembre, devra en être un « d'évaluation et de consolidation ».

Au cours de leurs trois premières rencontres à Paris, Québec et Dakar,

les chefs d'État et de gouvernement francophones ont pris plusieurs centaines de décisions, qui ont donné naissance à autant de programmes et d'activités. Le ministre Rivard estime que le moment est venu de faire le point. « Ce foisonnement ne peut pas se perpétuer, dit-il. Ça n'a pas de sens. On dilapide des idées. C'est gênereux mais ce n'est pas gérable ».

La France partage ce souci « d'efficacité et de bonne gestion », selon M. Rivard, tout comme elle est d'accord pour que le développement économique demeure la principale priorité du sommet francophone.

Le ministre délégué à la Francophonie était à Paris pour assister à la réunion annuelle du conseil d'adminis-

tration de l'Office franco-québécois pour la Jeunesse, ce qui lui a aussi donné l'occasion de rencontrer la nouvelle ministre française déléguée à la Jeunesse et aux Sports, Mme Frédérique Bredin.

Il s'agissait du premier contact ministériel entre le gouvernement Bourassa et le nouveau gouvernement de la première ministre Edith Cresson. « Mes rencontres avec mesdames Bredin et Tasca ont été chaleureuses, positives et riches de contenu », a commenté M. Rivard.

Le Sommet de Chaillot, ainsi nommé pour le distinguer du premier sommet de Paris, aura lieu les 19, 20 et 21 novembre. À l'origine, la conférence devait avoir lieu au Zaïre, mais elle a été ramenée dans

la capitale française en raison du bilan peu reluisant du régime Mobutu en matière de droits et libertés. Il ne faut pas croire pour autant, selon le ministre québécois, que la francophonie tourne en rond. « Ça serait un jugement trop sévère. C'est très délicat. Les pays du Nord doivent aider les autres pays francophones (dans leur marche vers la démocratie) mais sans les juger ».

La « coopération juridique et l'évolution de certains pays vers une plus grande démocratisation » sera d'ailleurs à l'ordre du jour du sommet de Paris, qui sera aussi appelé à adopter de nouveaux plans d'actions en matière d'environnement et de culture.

L'exécution de *Missa solemnis* n'est pas pour des débutants

Le Choeur et l'Orchestre Symphonique de Mont-Royal

Nicole Lorange (soprano), Sonia Racine (mezzo), Guy Bélanger (ténor), Roland Gosselin (baryton-basse), Johanne Morin (violin solo), dir. Jacques Faubert: Beethoven, *Missa solemnis* op.123. Jeudi 30 mai, à l'église Saint-Joseph de Mont-Royal.

Carol Bergeron

Formé de jeunes musiciens professionnels, l'Orchestre Symphonique de Mont-Royal donnait, sous la direction de Jacques Faubert, le concert de clôture de sa quatrième saison. Seule oeuvre inscrite au programme, la *Missa solemnis* (en français la *Messe solennelle*) de Beethoven attirera un nombreux public qui dut cependant se contenter de l'écouter dans une église qui, improprement et inconfortablement, tenait lieu de salle de concert.

Aujourd'hui encore, plus de 160 ans après sa création, la *Missa solemnis* demeure un défi redoutable pour tous ses interprètes. Aussi, avant de vouloir le relever, un chef d'orchestre doit-il pouvoir compter sur une solide équipe de musiciens. À défaut de quoi, même l'exécution la mieux intentionnée prendra le cauchemardesque chemin de la catastrophe.

Sans remettre en cause le courage, la détermination et le talent de Jacques Faubert, il faut avouer que pour avoir été un bel exercice pédagogique auprès d'un orchestre et surtout d'un choeur inexpérimentés, ce noble projet « beethovenien » n'aura pas moins été trop ambitieux, voire même insensé.

Dès le début, il est apparu que les exécutants n'étaient pas tout à fait de taille à surmonter l'ampleur de la tâche qui les attendait. Mais à la difficulté évidente de pouvoir préciser l'image sonore de l'oeuvre sont venus s'ajouter les problèmes inacceptables d'une acoustique affreusement déformante. Dans le *Gloria* et le *Credo* la distorsion était parfois si grande que ce qui me parvenait aux oreilles n'avait plus aucun sens.

Sans compter qu'à l'exception du mezzo-soprano Sonia Racine, qui fut toujours juste, et dans l'expression et dans l'émission vocale, les trois autres solistes rivalisèrent dans l'insupportable: un baryton-basse, Roland Gosselin, sans voix, un ténor, Guy Bélanger, poussif, incapable de rester sobre, et un soprano, Nicole Lorange, totalement hors contexte dans sa désespérante vocalité hurlante de tragédienne égarée.

Si cet exercice public n'avait été qu'une générale, on aurait pu suggérer que le tout soit repris quatre ou cinq crans moins fort. Car il eût été peut-être possible de tirer un meilleur profit de cette église: en demandant à l'organiste de jouer comme sur un imperceptible orgue de choeur; en exigeant du quatuor vocal plus de discrétion et une plus grande homogénéité; en incitant le choeur à modérer ses transports tout en amenant l'orchestre à mieux assumer sa présence.

Seulement voilà, nous avons assisté à l'unique performance d'une oeuvre colossale qui n'était visible pas en état de satisfaire des oreilles habituées, grâce au disque, à des lectures non seulement précises mais idéalement équilibrées dans la conjugaison des différents éléments.

Clark perçoit une volonté de dénouer l'impasse de Meech

SYDNEY, N.-E. (PC) — Après avoir rencontré les quatre premiers ministres des provinces de l'Atlantique, vendredi, le ministre fédéral des Affaires constitutionnelles, M. Joe Clark, a dit avoir perçu une nouvelle volonté de travailler au dénouement de l'impasse constitutionnelle créée par l'échec du lac Meech.

« Des gens qui étaient irrités pour différentes raisons dans différentes régions commencent maintenant à réaliser que cette irritation a un prix et que ce prix pourrait être le pays lui-même, a déclaré le représentant d'Ottawa.

« Je ne crois pas qu'il y ait quelque panique que ce soit, mais il existe un sens de gravité au sujet de tout cela. »

M. Clark, qui s'est adressé aux premiers ministres provinciaux au cours de leur conférence sur la coopération économique, a déclaré par ailleurs qu'il ne favorisait pas la formation d'un front commun des provinces de l'Atlantique sur la question constitutionnelle.

« J'ai affaire au pays comme il

existe, a déclaré M. Clark. J'aurai donc affaire avec quatre gouvernements provinciaux, quatre législatures provinciales et quatre provinces différentes et leur population. »

L'idée d'un front commun a été lancée par le premier ministre Don Cameron, de la Nouvelle-Écosse, qui a fait remarquer que la région de l'Atlantique, moins peuplée, aurait plus de poids dans le débat constitutionnel si elle défendait la même thèse.

« Je crois que notre voix serait plus forte, a-t-il expliqué, si nous pouvions nous mettre d'accord sur certains points importants dans ce débat et chanter la même chanson. »

Le premier ministre Clyde Wells, de Terre-Neuve, ne partage pas cet avis. « Je ne suis pas nécessairement d'opinion qu'il existe une utilité dans la formation d'un front commun spécifique pour l'Atlantique », a-t-il déclaré.

« Plus nous durcissons la position d'une province ou la position d'un groupe de provinces, plus il sera difficile d'obtenir un consensus national », a-t-il fait remarquer.

Le premier ministre Joe Ghiz, de l'Île-du-Prince-Édouard, a quant à lui exprimé l'espoir d'en finir avec la question constitutionnelle, puisqu'une saine économie ne peut prospérer que sur la paix constitutionnelle.

Les propositions constitutionnelles d'Ottawa doivent être rendues publiques à l'automne.

Le PQ tente en vain d'en savoir plus sur les casinos

Norman Delsie

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Un débat de deux heures en commission parlementaire n'aura pas permis, hier, à l'Assemblée nationale, d'en connaître plus dans le dossier de l'implantation de casinos au Québec.

En dépit d'un barrage de questions formulées par la députée péquiste de Verchères, Luce Dupuis, le ministre du Tourisme André Vallerand n'a pu fournir aucune des précisions requises.

Mme Dupuis a notamment demandé copie des études d'impact faites en matière d'augmentation de la criminalité ou des problèmes d'ordre moral reliés à la présence d'un casino au Québec, si de telles études ont été faites.

Elle a demandé des chiffres précis sur les retombées d'un tel équipement annuellement? L'argent provient-il de Québécois ou de touristes étrangers? Quelles seraient les conséquences pour les industries de jeu existantes comme les pistes de course, les foires agricoles ou Loto-Québec?

La députée de Verchères a également demandé où serait réalisé le projet de gouvernement. Dans Charlevoix?, comme le réclame le député local Daniel Bradet et les industriels touristiques de cette région dont l'hôtelier Raymond Malenfant? Dans la région de Montréal?, comme

le veulent les autorités de la RIO? À Mirabel?, pour rejoindre les étrangers utilisant l'aéroport international ou ailleurs au Québec?

Quels seront les critères qui précéderont la prise de décision? Y aura-t-il une commission parlementaire pour débattre de cette question qui implique « des choix de société »? a demandé encore Mme Dupuis.

Le ministre Vallerand, qui tente de vendre au conseil des ministres l'idée d'implanter des casinos, n'a apporté aucune des précisions requises par la députée de l'opposition.

En compagnie de deux collègues libéraux, Daniel Bradet, député de Charlevoix et Madeleine Bleau, députée de Groulx, il a accusé l'opposition péquiste d'être contre le projet de casino.

Le débat « est prématuré et vise à donner une certaine visibilité à la députée de Verchères », a dit le ministre Vallerand.

Ce dernier a soutenu que l'idée des casinos est « largement partagée par la population ». Il espère en faire adopter le principe par le conseil des ministres avant la fin de juin.

Même les évêques du Québec, qui ne sont pas en faveur de l'implantation des casinos, n'y feront pas une obstruction systématique, a soutenu le ministre.

Des études sont actuellement effectuées sur l'impact des casinos mais elles ne sont pas complétées, a dit M. Vallerand. Elles seront rendues publiques plus tard.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU **DEVOIR** 842-9645

Nord-Sud revient à R. - Q.

L'ÉMISSION Nord-Sud, flambeau de la programmation de Radio-Québec, est sauvée, et reprendra l'affiche l'automne prochain. Ainsi vient d'en décider le conseil d'administration de « l'Autre Télévision », devant les succès de l'opération de collecte de fonds menée depuis plusieurs semaines pour sauver la seule émission entièrement consacrée au tiers monde.

La société elle-même avait déjà garanti, sur un budget annuel de 1,6 million de dollars, la somme de 1,1 million; il s'agissait de trouver les 500 000 \$ manquants. Ayant déjà en caisse 370 000 \$ en date d'avant-hier — 160 000 \$ reçus de l'Agence canadienne pour le développement international, 100 000 \$ de TV5 et 110 000 \$

en dons du public —, la société en a conclu que tout allait assez rondement pour annoncer la nouvelle du maintien de l'émission. Ce maintien se fera cependant en reportant à plus tard certains autres projets de Radio-Québec.

« Nous continuons notre recherche de financement pour assurer la pérennité de Nord-Sud », a cependant déclaré Mme Caroline Saint-Jacques, adjointe à la présidente de R.-Q., pour souligner le caractère toujours précaire, à long terme, de l'entreprise. L'émission hebdomadaire d'une demi-heure sera diffusée, comme cette année, 29 fois durant la saison 1991-1992.

20 000 OUBLIS, MONSIEUR CÔTÉ, C'EST BEAUCOUP!

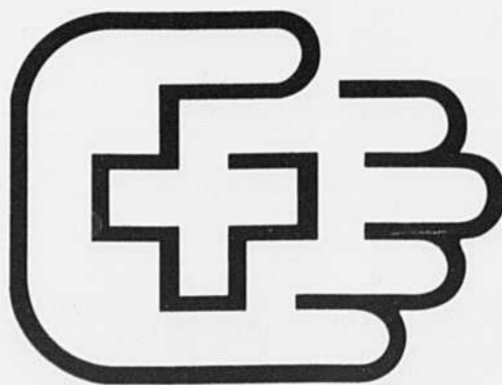
Quand dans votre projet de loi sur la réforme du système de santé et des services sociaux, vous faites exclusion, Monsieur le Ministre, de 20 000 infirmières et infirmiers auxiliaires, l'oubli est de première importance... En effet, votre proposition d'un Conseil des infirmières et infirmiers « responsable de contrôler et d'apprécier la pertinence, la qualité et l'efficacité des actes infirmiers posés dans un centre de santé »

exclut la participation des infirmières et infirmiers auxiliaires. Pourtant, notre rôle est loin d'être secondaire. Nous formons une corporation professionnelle de 20 000 membres. 20 000 personnes qui dispensent de façon très humaine des soins de haute qualité aux

malades. Et vous savez, Monsieur Côté, comme ils en ont besoin! En agissant ainsi vous négligez l'apport de 20 000 partenaires indispensables au personnel clinique des centres de santé.

20 000 professionnels en relation directe avec les malades pour le bien desquels vous avez prévu cette réforme. Alors, pourquoi nous avoir relégués au second rang. Pensez-y Monsieur Côté, parce que nous oublier : c'est oublier le droit des malades à

l'humanisation des soins! Nous vous prions d'accorder, Monsieur le Ministre, aux infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec la place qui leur revient au sein du Conseil des infirmières et infirmiers des centres de santé. Car, comme des milliers et des milliers de malades en ont fait la preuve depuis quarante ans, notre rôle dans l'humanisation des soins est de première importance.



Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

Nouveau débrayage des médecins le 7 juin

LE REGROUPEMENT des fédérations de médecins du Québec tiendra une deuxième journée d'étude, vendredi le 7 juin prochain, pour demander à nouveau le retrait du projet de loi 120.

Selon le porte-parole du regroupement, le Dr Clément Richer, ce nouvel arrêt de travail permettra à ses membres de discuter « des amendements actuels et prévus » au projet de loi 120.

Les médecins se réuniront à Jonquières, Baie-Comeau, Rimouski, Québec, Rouyn-Noranda, Hull, Sherbrooke et Montréal. Ils seront invités à se prononcer sur divers éléments susceptibles de faire partie « d'une véritable réforme de la santé », des éléments axés non pas « sur le renforcement des contrôles bureaucratiques, mais sur la qualité des soins aux patients », a indiqué hier le Dr Richer.

Ce dernier persiste à croire qu'une entente avec le ministre des Affaires sociales, Marc-Yvan Côté, demeure possible.

Les fausses alarmes fusent à l'usine d'épuration

Sylvain Blanchard

LE CONSEIL des services essentiels s'apprête à déposer en Cour supérieure une ordonnance visant à forcer les cols bleus de la Communauté urbaine de Montréal à mettre fin à leurs moyens de pression à l'usine d'épuration des eaux de la CUM.

Cette décision, rendue publique hier, survient une semaine après que la direction de la CUM eut logé une plainte devant le Conseil pour protester contre le nombre élevé de fausses alarmes survenues à l'usine depuis quelques semaines.

On sait que les cols bleus sont toujours en négociation avec les représentants de la ville de Montréal et de la CUM pour obtenir la semaine de quatre jours. Malgré plusieurs débrayages et une série d'autres moyens de pression, les discussions entre les parties demeurent dans une impasse totale.

Entre le 29 avril et le 23 mai derniers, 49 fausses alarmes ont été déclenchées de façon manuelle à l'usine d'épuration des eaux de la CUM, généralement à l'heure où les cols bleus étaient sur le point de quitter le bâtiment des ateliers.

Dans son ordonnance, le Conseil n'accuse personne directement mais explique que l'attitude des cols bleus lors de ces alarmes, jumelé au mutisme du syndicat durant ces incidents et à son refus de rencontrer les représentants du Service de prévention des incendies pour être informé des dangers potentiels des fausses alarmes, sont autant d'éléments qui l'amène à conclure qu'il s'agit là de moyens de pression destinés à ralentir le travail.

Le Conseil demande donc au syndicat d'exercer son autorité auprès de ses membres pour que cessent ces ralentissements qui « peuvent mettre en danger la vie des gens qui travaillent à l'usine d'épuration ».

Il ordonne également aux leaders syndicaux (Jean Lapierre, Jean-Claude Dion et Michel Fontaine) de convoquer leurs membres travaillant à l'usine pour qu'ils soient mis au courant des conséquences des fausses alarmes.

Paris paralysée

PARIS (AFP) — Les Parisiens ont éprouvé les pires difficultés à se déplacer dans la capitale hier, le mouvement de grève de 24 heures lancé par la plupart des syndicats de la Régie autonome des transports parisiens (RATP) ayant été massivement suivi.

La situation, difficile dès la matinée, s'est aggravée au fil des heures et c'est non plus en minutes, mais en heures que les Parisiens ont compté le temps nécessaire pour regagner leur domicile.

La principale ligne du réseau express régional (RER), qui transporte près d'un million de personnes chaque jour d'est en ouest était fermée.

Les syndicats des transports parisiens ont lancé ce mouvement, un des plus durs de ces dernières années, sur des revendications salariales et de maintien du régime spécifique de retraite des salariés, mais aussi pour une amélioration des conditions de sécurité.

ERRATUM

La publicité du Groupe Steica parue dans le cahier environnement du 25 mai 1991 aurait dû se lire comme suit:

Le Groupe Steica

est heureux de souligner le 20e anniversaire d'ENVIRONNEMENT CANADA.

Nous prions les lecteurs du DEVOIR de prendre note de cette modification.

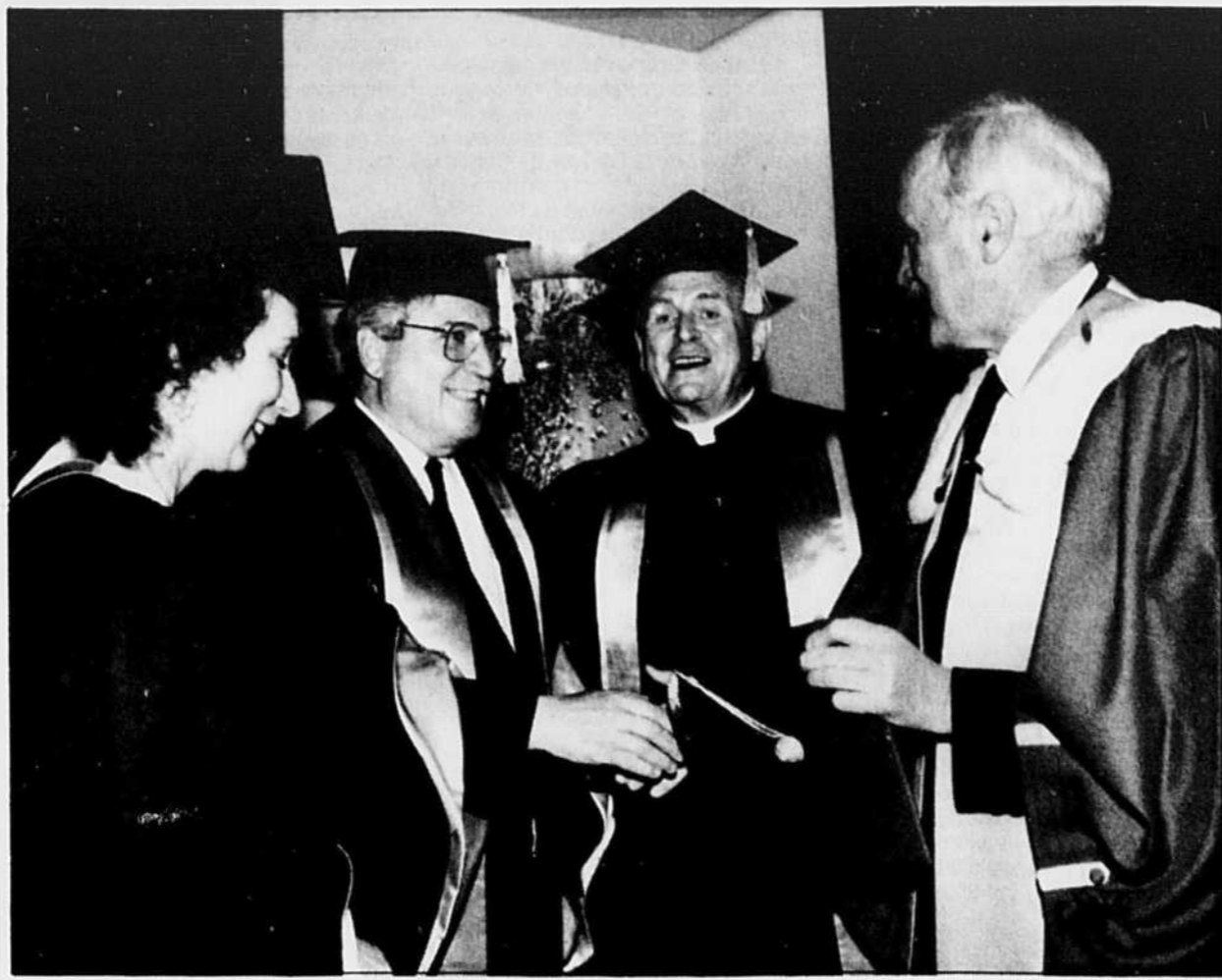


PHOTO JACQUES GRENIER

Collation à l'Université de Montréal

C'était jour de collation des grades, hier dans l'auguste institution du quartier Côte-des-Neiges. Au chapitre des décorations honorifiques, on notait les doctorats *honoris causa* accordés (de gauche à droite) à Margaret Atwood, écrivaine canadienne, Antonio Lamer, juge en chef de la Cour suprême, et Marcel de la Sablonnière, directeur du Centre de loisirs Immaculée-Conception. À l'extrême droite, le recteur Gilles G. Cloutier.

La cour accorde une deuxième injonction pour deux autres accouchements à Laval

Paul Cauchon

UNE DEUXIÈME injonction a été accordée hier par le juge Derek Guthrie, de la Cour supérieure, pour permettre à deux autres femmes de se faire accoucher par le docteur Robert Perron à la Cité de la Santé de Laval.

Jeudi, le juge Guthrie avait ordonné à deux femmes d'accoucher avec l'aide du docteur Perron à la Cité de la Santé en déclarant que la

loi permet à toute personne de choisir son médecin et son hôpital.

La Cité de la Santé, on le sait, a adopté un règlement imposant des quotas d'accouchement à la quarantaine de médecins accoucheurs qui fréquentent l'institution, et il y a deux semaines, le docteur Perron était suspendu pour avoir dépassé son quota.

D'autres médecins ont été convoqués, ou seront convoqués bientôt devant le comité de discipline de l'établissement, et ils pourraient être passibles de suspension eux aussi.

Le juge ne s'est pas prononcé sur la légalité du règlement interne de l'hôpital, mais il a « fortement » recommandé à l'hôpital de fournir les mêmes services aux autres patientes du docteur Perron, celui-ci s'étant adressé à la Cour pour obtenir une injonction permanente interdisant les quotas.

Hier les deux patientes qui se sont présentées pour accoucher se sont vu offrir les services du médecin de garde, et rapidement les avocats de M. Perron ont obtenu une nouvelle injonction pour permettre à ces deux femmes d'être traitées par celui-ci.

L'administration de l'hôpital n'a pas indiqué si elle portait la décision du juge en appel, et il semble que la semaine prochaine, la Commission des affaires sociales étudiera tout le contentieux.

Le sida prend plus d'ampleur

GENÈVE (AFP) — Le nombre des malades du sida dans le monde a atteint 366 455 au mois de mai, soit 7000 de plus que le mois précédent, a indiqué l'Organisation mondiale de la santé (OMS) hier.

Les États-Unis sont toujours le pays le plus touché, selon les statistiques communiquées par les 162 pays de l'OMS, avec un total cumulé de 174 893 cas. Les autres statistiques touchent notamment l'Ouganda (21 719), le Brésil (17 373), la France (14 449) et le Zaïre (117 732).

Après la France, les pays européens les plus touchés sont l'Italie (9053) et l'Espagne (8199).

La liste des continents fait appa-

raître un total de 217 729 de malades pour les Amériques, de 92 922 pour l'Afrique, de 51 914 pour l'Europe, de 2802 pour l'Océanie et de 1088 pour l'Asie.

L'OMS estime que si le total mondial cumulé depuis plus de dix ans est officiellement de 366 455, il y a plus de 800 000 malades du sida et que ce fléau touchera 10 millions de personnes (et 40 millions de séropositifs) en l'an 2000.

L'OMS ajoute qu'à partir du 1er juillet prochain, elle ne publiera plus de relevés mensuels, mais seulement des relevés trimestriels, dont le premier en octobre.

Une bataille en règle sur l'éducation sexuelle en Outaouais

Sylvain Blanchard

UNE BATAILLE en règle est sur le point d'éclater à Aylmer, en Outaouais, autour d'un programme d'éducation sexuelle destiné à des enfants du primaire et qui sera implanté en septembre à la Commission scolaire de l'endroit.

Une résolution adoptée récemment par la Commission vient en effet d'interdire formellement aux parents dont les enfants suivront ces cours, de les retirer de classe, même si le contenu du programme ne satisfait pas leurs attentes.

Cette résolution clôt en quelque sorte deux ans de discussions entre le directeur-général de la Commission, M. Guy Benoit, et Carole Roy-Blais, une mère de quatre enfants qui s'oppose farouchement, en compagnie de Jean Morse-Chevrier, à ce programme jugé « beaucoup trop explicite ».

En entrevue au DEVOIR, Mme Roy-Blais a expliqué que le contenu de ce cours allait « trop loin » pour des enfants de 6, 7 ou 8 ans et qu'il était en conséquence « néfaste pour leur développement psychologique et moral ».

« À titre d'exemple, dit-elle, l'acte sexuel leur sera expliqué et on ne peut plus clairement dès la première année. Et en 3e, on leur présentera différentes méthodes de stimulation sexuelle. Ça n'a pas de bon sens, ce sont de petits enfants ».

Mme Roy-Blais soutient qu'en vertu de l'article 41 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, les parents ont droit d'exiger que leurs enfants reçoivent un enseignement moral conforme à leurs convictions. Et qu'en conséquence, leur refus de se soustraire leurs enfants de ces classes constitue un sérieux préjudice.

Depuis 89, Mme Roy-Blais a effectué toutes sortes de démarches auprès de la Commission scolaire d'Aylmer, non pas pour demander l'abandon du projet, mais tout simplement pour lui permettre, à elle et aux autres parents qui estiment que ce cours ne cadre pas avec le type d'éducation qu'ils souhaitent donner à leurs enfants, de retirer leurs bambins des classes.

Bien au fait de leurs objections, Guy Benoit le directeur-général de

cette Commission qui regroupe 5 écoles, refuse d'accorder ce droit sous prétexte qu'il ne possède pas les pouvoirs pour renverser les orientations du ministre de l'Éducation.

Au ministère, on répond qu'une commission scolaire pourrait accorder une telle exemption, mais seulement « dans des situations vraiment exceptionnelles », et « à condition que l'enfant reçoive à la maison un enseignement équivalent ».

Cette réponse est celle du ministre Pagé lui-même et apparaît dans une lettre adressée à Mme Roy-Blais en février dernier. Une lettre qui en principe aurait pu donner un certain espoir à la plaignante, mais qui en pratique n'a rien changé à la situation.

« On est incapable de se faire préciser les mots 'situations exceptionnelles', dit-elle. Je travaille là-dessus avec le secrétaire-général de la Commission scolaire, mais c'est très laborieux. De toute manière, le contenu de cette lettre est perçu par les commissaires comme une indication très claire de la volonté du ministre de voir tous les enfants suivre ce cours. C'est tellement clair qu'ils ont voté une résolution pour mettre un point final à cette contestation ».

Alors, vous allez faire quoi ?

« Informer les autres parents et leur montrer le programme d'éducation sexuelle dont il est question. En ce moment, nous sommes 12 à nous battre, c'est insuffisant. Mais j'ai bon espoir qu'avec l'appui des professeurs, nous allons réussir à sensibiliser suffisamment de gens pour faire reculer la Commission scolaire ».

L'appui des professeurs, dites-vous ?

« Oui, il y en a plusieurs qui trouvent aussi que ce programme n'a aucun sens. Mais ils ont un problème : ceux qui refuseront de le donner risquent d'être congédiés !. Eh bien, malgré cette menace, je sais déjà qu'une enseignante qui compte pas moins de 24 ans d'ancienneté est prête à prendre ce risque plutôt que de donner un cours semblable. La bataille n'est pas terminée, elle continue ! ».

Au moment d'aller sous presse, il a été impossible de rejoindre un représentant de la Commission scolaire d'Aylmer.

NOTRE-DAME-DES-NEIGES VALEURS ET TRADITIONS DE NOTRE SOCIÉTÉ

Labonté, Cholette, McKearly, Pertini, Kowalsky, Joseph, Sanchez, Pereira, Woo et bien d'autres encore sont des noms familiers.

À NOTRE-DAME-DES-NEIGES, on respecte leur désir, expression de leur différence.



Parc naturel au cœur de la Cité, musée à ciel ouvert abritant de multiples œuvres d'art, la corporation sans but lucratif de NOTRE-DAME-DES-NEIGES a le souci de répondre aux besoins actuels de la collectivité en offrant des services professionnels et personnalisés, comme par exemple :

- ◇ Arrangements préalables
- ◇ Concessions funéraires
- ◇ Inhumation
- ◇ Crémation
- ◇ Choix d'urnes
- ◇ Columbarium
- ◇ Mausolée
- ◇ Transport des défunts, du lieu de décès à NOTRE-DAME-DES-NEIGES, pour les familles ne souhaitant pas d'exposition



NOTRE-DAME-DES-NEIGES
4601, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal H3V 1E7
735-1361

*Au service
du temps présent*

Qui Sait ...
si vous n'en profiterez pas vous même ?

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

**Pour réussir vos actions
en milieu pluriethnique**

**CERTIFICAT
D'INTERVENTION
EN MILIEU
MULTIETHNIQUE**

Ce programme universitaire favorisera la réussite de vos interventions professionnelles auprès des diverses ethnies de la région montréalaise.

Il vous aide à approfondir vos connaissances interculturelles, à développer des outils directement reliés à votre champ de compétence.

Programme multifacultaire

DATE LIMITE D'ADMISSION :
LE 1^{er} JUILLET 1991

Renseignements :
3744, rue Jean-Brillant, (514) 343-6090
3^e étage 1-800-363-8876

APPRENDRE POUR AGIR

(EP09A)

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ 16 millions \$

de Shawinigan-Sud, a refusé de participer aux travaux du comité restreint; que le comité en question a été créé pour « contourner » le BAPE et que les 16 millions \$ consacrés à cette route d'accès pourraient être affectés à des travaux de voirie nettement plus profitables et prioritaires pour la population du comté. « Ce ne sont pas les ingénieurs du gouvernement qui décident, ce sont les politiciens. Il faudrait que ça finisse ces niaiseries. On pourrait les aider à identifier des projets qui répondent adéquatement aux besoins des régions ».

Au nombre des pièces incriminantes que l'Association des ingénieurs a transmises au DEVOIR, figure le procès-verbal de la réunion du 6 mars 1990 du comité restreint. On peut y lire que le représentant du ministère des Transports, M. Jean-Luc Simard, a alors distribué un document soulignant que « la marge de manoeuvre est très restreinte et que le tracé déjà retenu ne pourra être que légèrement modifié ». Ce qui tend à démontrer que le comité restreint n'avait pas vraiment pour mandat de satisfaire les exigences du BAPE, qui proposait deux hypothèses de solutions: idéalement, abandonner l'idée d'une nouvelle voie d'accès et élargir les routes de raccourcement existantes; au minimum, modifier substantiellement le projet original, en optant pour « le tracé Co-le, le plus avantageux sur le plan environnemental », considérant que les deux autres tracés envisagés, J et Z, étaient « inacceptables ».

Essentiellement, le BAPE estime que la construction de cette nouvelle route serait nuisible à l'environnement, en ce qu'elle passerait au coeur d'un bassin agricole, traverserait des ruisseaux de qualité supérieure et porterait atteinte à des habitats fauniques. Mais ce n'est pas tout. Les experts du BAPE se sont penchés sur la raison d'être du projet et ont constaté que l'objectif de décongestionnement des routes 157 et 153 ne serait que partiellement atteint. Et qu'il n'est pas davantage acquis qu'il en résulterait la création de nouveaux emplois.

À la réflexion, le gouvernement a jugé que les suggestions mises de l'avant par le BAPE comportaient plus d'inconvénients que d'avantages. Et iraient à l'encontre des intérêts de la population locale. Attaché de presse du ministre, M. Denis Carmel a expliqué cette semaine au DEVOIR qu'il eût été très coûteux de suivre les recommandations du BAPE, faisant valoir par ailleurs que le tracé « Z » modifié permet de réduire sensiblement l'impact environnemental des travaux. Les cartes topographiques du ministère démontrent par contre que le tracé « Z » n'est que légèrement modifié.

En conflit avec le gouvernement, l'Association des ingénieurs professionnels a déclenché ces dernières

semaines, une entreprise de déstabilisation, multipliant les interventions publiques susceptibles de mettre en doute la gestion des fonds publics. Début mai, les ingénieurs donnaient une conférence de presse pour critiquer le dernier budget du ministre des Finances, Gérard-D. Lévesque. Puis, ils illustraient leur propos par une série d'exemples de « constructions superflues » réalisées au cours des 20 dernières années. Aujourd'hui, ils s'attaquent à des décisions politiques récentes et à quelques autres projets en voie de réalisation.

■ À Saint-Sauveur, dans les Laurentides, le gouvernement s'engage dans la construction d'une bretelle d'accès à l'autoroute 15 nord. Ce que l'Association des ingénieurs professionnels qualifie de projet inutile, alléguant qu'il n'y a pas d'achalandage. Un projet qui, selon eux, a été imposé par les promoteurs et propriétaires de pentes de ski, « tous des libéraux ».

■ Le ministère des Transports se prépare à remplacer le système d'éclairage de l'autoroute 15. L'Association prévoit qu'il en coûtera 100,000 \$ de plus, uniquement pour la surveillance du chantier, dont le contrat a été attribué à des firmes privées d'ingénieurs. Ils ont offert de faire le travail sur la base d'honoraires beaucoup moins élevés. Le ministre a refusé.

■ Un segment de 10 kilomètres de la route 117, au nord de Mont-Laurier, sera reconstruit au coût de 8,5 millions \$ en 1991. Le ministère des Transports a mandaté une firme d'ingénieurs-conseils pour la conception des plans et devis, ce qui a déjà coûté 415 000 \$. Et pour la surveillance des chantiers, dont les prévisions dépassent le 900 000 \$. Les ingénieurs du gouvernement ont proposé d'assurer eux-mêmes cette surveillance, considérant qu'ils commandent des émoluments beaucoup moins élevés que ceux des firmes privées. Mais la suggestion a été rejetée par le ministre.

◆ Délire

sensation et de la provocation fixés ensemble au bout de chaque doigt. Sa version d'Orphée allant chercher Eurydice dans les profondeurs de l'Enfer, qu'il stigmatise dans le portrait d'un couple robotisé (la femme est jouée par un acteur, l'homme par une actrice), décérébralisé, vivant dans un monde aux limites des enfers, univers orwellien, où le sexe est interdit et pourtant traqué tout et tous, couple torturé (je vous laisse aller voir...), lobotomisé, qui verra ses frayeurs se retourner contre lui avant de se ranger entre la dinde de Noël, le bébé qui pousse à une branche d'arbre, et le petit nègre que l'on va nourrir à la fenêtre.

Pour Reza Abdoh, l'Amérique est un pays calviniste. Il est demeuré au mains des sorcières de Salem qui sont devenues de gros hommes blancs sans scrupules qui vous font croire que vous êtes la vedette du film que l'on tourne, et qui vous ont désapproprié de toute pensée. Orphée peut bien y chercher encore Eurydice, ils sont tous deux aux Enfers, et ils sont tous deux morts, comme leurs contemporains qui attendent la fin du quizz, la sonnette stridente de l'animateur, pour relaxer un brin.

Génial, ce Hip Hop Waltz of Eurydice.

La troupe du Rajatabla de Caracas revient au FTA (on avait vu *Boliviar* en 1985), avec l'adaptation d'une nouvelle de Gabriel Garcia Marquez écrite en 1957, *El Coronel no Tiene Quien le Escriba*. Le spectacle aurait pu être impressionnant s'il n'avait pas été privé d'une scène cruciale, celle du combat de coqs qui, lui canadienne oblige, n'a pu avoir lieu sur scène, au coeur de la pièce.

On sait qu'ici les combats de coqs sont illégaux. Les comédiens du Rajatabla ont dû se contenter de jouer cette scène en tenant deux coqs dorés dans leurs bras, mimant un faux combat. Cela a handicapé le spectacle. Dans cette nouvelle de Garcia Marquez, un ex-colonel attend depuis 15 ans sa pension de guerre. Il vit avec sa femme dans un temps arrêté. Le coq de combat que lui a laissé son fils est tout son espoir de richesse.

Le spectacle du Rajatabla est théâtralement terne, conservateur, relevant de très anciennes approches. Un tel travail, par ailleurs correct, est presque déplacé dans un festival comme celui de Marie-Hélène Falcon où l'audace, le mélange des genres, la contemporanéité des écritures est largement dominante.

◆ Québec

avec les États-Unis —, se dit maintenant déçu de l'attitude d'Ottawa. « On ne pensait jamais que le gouvernement fédéral abdiquerait ses pouvoirs économiques » après la signature du traité de libre-échange.

« Le Conseil économique du Canada avait prédit que dans 15 secteurs sur 20, on pouvait s'en tirer. Mais il aurait fallu que le gouvernement agisse ! », a lancé M. Le Hir, en conférence de presse. « Le pays est en train de se vider par le fond. »

« La présente récession et notre dollar surévalué nous permettent donc, à l'heure actuelle, d'entretenir des doutes certains quant au caractère ultimement positif du libre-échange », lit-on dans le texte de la position commune.

Le président de la CSN, Gérard Larose, a expliqué que la politique monétaire du gouvernement fédéral « va à l'encontre du bon sens, précisément dans le cadre du libre-échange, où il faut encourager les investissements. Cette politique monétaire est en train de détruire le secteur manufacturier, surtout au Québec, où ce secteur est très important. »

« En tant que mouvement syndical, nous n'avons pas tellement de réticences à réduire les barrières tarifaires, mais nous craignons les aspects politiques de l'accord (de libre-échange) : le menottage de la capacité de l'État à gérer son économie », a indiqué M. Larose.

Le secrétaire général de la FTQ, Fernand Daoust, n'a pu s'empêcher de rappeler lui aussi qu'« on vous l'avait bien dit », avant de dénoncer le manque de coordination des politiques économiques fédérales et provinciales, notamment en matière de recherche et développement et de formation professionnelle. « Le Canada est un des plus importants exportateurs, mais il devient mainte-

nant un exportateur d'emplois », a-t-il dit.

Les trois dirigeants, qui ont découvert leur communauté de pensée lors du Forum sur l'emploi, se sont en particulier acharnés, hier, sur le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, et sur sa politique de taux d'intérêt élevés et de dollar surévalué pour juguler l'inflation.

« L'Ange exterminateur de l'économie canadienne », comme le qualifie M. Le Hir, « fait preuve d'une obstination idéologique » qui ne laisse aucune place à la discussion. « Le Canada est un appendice des États-Unis et nous ne pouvons avoir une politique monétaire à ce point autonome, a-t-il dit. Ce n'est pas la queue qui agite le chien. »

Pour Gérard Larose, M. Crow, en plus d'être obstiné, est aussi un « très bon citoyen de Toronto. Pour dompter les poussées inflationnistes de Toronto, il administre une médecine à tout le pays. Cette médecine tend à détruire plus rapidement l'ensemble de la base industrielle. »

Fernand Daoust, lui, estime que l'attitude de M. Crow « accrédite la thèse du pacte secret, non-écrit » entre les gouvernements canadien et américain pour maintenir artificiellement la hausse le dollar canadien pendant les quatre ou cinq premières années du libre-échange. « À défaut d'explications du gouvernement fédéral et devant l'unanimité contre cette politique, je ne peux retenir d'autres explications que celle-là », a-t-il dit.

Gérard Larose hésite à aller aussi loin, mais Richard Le Hir rejette catégoriquement cette thèse de la « conspiration », brisant pour une rare fois cette belle unanimité entre patrons et syndicats. « C'est de la fumisterie, il est impossible qu'une telle entente reste secrète, et ce serait une catastrophe politique pour un gouvernement si ça devenait public », a-t-il estimé.

◆ Rémillard

zaine de fois, durait depuis 30 mois. Dans les deux cas, les avocats de la défense ont invoqué l'affaire Askov.

En octobre dernier, en effet, la Cour suprême du Canada avait bafoué la notion de délai raisonnable dans un procès. Puisque la Charte canadienne des droits et libertés garantit à tout accusé le droit d'être jugé dans un délai raisonnable, la Cour suprême avait exprimé un certain nombre de critères, estimant par exemple qu'un délai de neuf mois pouvait être « déraisonnable », selon les raisons du délai.

Au cabinet du ministre de la Justice, on ne pouvait indiquer combien de causes sont été ainsi annulées ces derniers mois à cause de délais déraisonnables.

Mais Diane Lemieux, du Regroupement des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, soutient qu'une dizaine de cas similaires se seraient produits ces derniers temps au Québec, des cas d'hommes accusés d'agressions sexuelles ou de violence conjugale qui auraient été libérés à cause de délais trop longs.

« On ne remet pas en question le fait de juger dans des délais raisonnables, en soi c'est valable, ajoutée-t-elle. Mais il faut se poser des ques-

tions sur la raison des délais. Par exemple, dans le cas du jugement du juge Grenier on parle de non-disponibilité de la Couronne. Et puis il faut se demander quelle image on peut avoir de la justice quand on voit ça. Lorsqu'il se présente des problèmes d'effectifs au tribunal devrait-on tenir compte de la nature des causes ? Une agression sexuelle ce n'est pas comme un vol à l'étalage. Libérer l'agresseur a un impact terrible chez les femmes qui, déjà, craignent de porter plainte ».

Le ministère de la Justice affirme faire des efforts pour réduire les délais, en aménageant par exemple de nouvelles salles d'audience à St-Jérôme et Valleyfield, en mettant en place un groupe de travail interne qui doit proposer à tous les intervenants des « correctifs », en présentant un projet de loi pour ajouter cinq juges aux effectifs de la Cour du Québec.

◆ Accord

du pays, entre septembre et novembre 1992.

L'accord prévoit enfin la création, à partir des contingents existants, d'une armée nationale forte de 50 000 hommes, que la France et la Grande-Bretagne se chargeront de former.

Les cloches ont sonné à travers tout le Québec pour marquer l'événement, tandis que des milliers d'Anglais exilés au Portugal fêtaient la fin d'une guerre qui aura fait au moins 300 000 morts.

« Ce moment est celui d'une joie et d'une émotion immenses », a déclaré le chef de l'État. « Les armes n'auront pas servi à rien », a dit pour sa part le chef de l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola).

« Nous venons d'assister à un événement historique, a déclaré Anibal Cavaco Silva. Il n'y a aucun perdant dans cet accord de paix signé aujourd'hui. Il y a seulement un gagnant, le peuple angolais ».

James Baker a salué le courage des deux signataires, selon lui, ont montré au monde qu'il était possible de résoudre un conflit par la dialogue.

Il a cependant voulu se garder de tout enthousiasme prématuré. « L'application de ces accords de paix ne sera pas aisée. Dans les mois et les années qui viennent, la volonté du peuple angolais et de leurs dirigeants sera sérieusement mise à l'épreuve », a-t-il déclaré.

Herman Cohen, chargé des Affaires africaines au département d'État, a fait part de la même prudence.

« Il va être difficile de maintenir l'ordre, et de s'assurer que tous les partis politiques auront accès aux médias et seront libres de mener à bien leurs programmes et de voyager à travers le pays », a-t-il dit.

James Baker et Alexandre Bessmertnykh ont réaffirmé que leurs deux gouvernements cesseraient de soutenir militairement Luanda ou les rebelles, et feraient tout leur possible afin que l'accord de paix soit une réussite.

Les deux hommes ont souligné que l'accord d'Estoril, placé sous les auspices de l'ancienne puissance coloniale portugaise, était le fruit de la coopération entre Washington, ancien allié de l'UNITA, et Moscou, qui appuyait le gouvernement de Luanda, après la fin de la guerre froide entre les deux blocs.

Précision

QUÉBEC (PC) — Par suite d'une mise au point du chef de l'Opposition officielle, *La Presse Canadienne* tient à préciser que dans son discours devant la Chambre de Commerce de l'Alberta, samedi à Calgary, M. Jacques Parizeau n'a pas mentionné explicitement les forces armées et les postes comme devant faire partie des éléments mis en commun par le Canada et un Québec souverain.

Dans son discours à cet égard, il a fait état entre autres de la monnaie, la dette, les actifs, la Voie maritime du Saint-Laurent et de transport.

Cette erreur d'interprétation sur le discours de M. Parizeau qui a longuement entretenu son auditoire d'une union économique canadienne avec un Québec souverain en citant de nombreux exemples, n'avait aucunement pour but de créer un antagonisme entre M. Parizeau et Mme Helen Hunley, l'ex-lieutenant-gouverneur de l'Alberta, comme on l'a laissé entendre au bureau de M. Parizeau.

Le rappel de la coïncidence de la visite de M. Parizeau en Alberta avec le début des travaux de la Commission constitutionnelle albertaine et le témoignage de Mme Hunley voulait tout simplement démontrer qu'il y a un grand écart entre les positions de M. Parizeau et celles des femmes et hommes politiques albertaines.

1er juin

par la PC et l'AP

1990 : affirmant qu'il n'a pas d'autre choix depuis l'adoption par la Chambre des communes de la loi C-43 qui recriminalise l'avortement, le gouvernement du Québec met fin à l'amnistie générale respectée depuis 13 ans.
1987 : le premier ministre libanais Rachid Karamé, 66 ans, trouve la mort à bord d'un hélicoptère qui a explosé en plein vol. Ouverture, à Washington, d'un congrès mondial consacré au sida.
1986 : au Sri-Lanka, trois attentats à la bombe perpétrés par des indépendantistes Tamouls font 50 morts.
1979 : premier gouvernement Noir en Rhodésie, dirigé par Abel T. Muzorewa.
1974 : un autobus transportant des personnes âgées plonge dans un ravin à Saint-Joseph-de-la-Rive, comté de Charlevoix: 13 morts et 24 blessés.
1973 : abolition de la monarchie en Grèce; la République est proclamée.
1968 : mort de Helen Keller, qui avait perdu la vue, l'ouïe et l'odorat à l'âge de 19 mois et dont le courage au cours de sa vie la rendue célèbre; mort du journaliste et homme politique québécois André Laurendeau, à l'âge de 56 ans.
1965 : une tempête fait 30 000 morts au Pakistan.
1932 : l'actrice Greta Garbo quitte le monde du cinéma à l'expiration de son contrat avec la MGM.
Elle est née un 1er juin: l'actrice américaine Marilyn Monroe (1926-1962).

AVIS PUBLICS

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-00765-911
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA
Partie demanderesse
c.
WILLIAM OURY,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à WILLIAM OURY de comparaître au greffe de cette cour situé au 1^{er} et, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation et d'intention de mise au greffe à l'intention de WILLIAM OURY.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 28 mai 1991
MARIE-HÉLÈNE BÉLISLE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-19441-912
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
BERTHE ALICE COTÉ, domiciliée et résidant au 11157 Ethier, Montréal-Nord, district de Montréal.
Partie demanderesse
c.
PAUL FECTEAU, d'adresse inconnue,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. PAUL FECTEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. PAUL FECTEAU.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 22 mai 1991
RÉAL PLOURDE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-19919-908
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
TUANI SCHAEFER
Partie demanderesse
c.
KAREN ELIZABETH WILSON,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à JOCELYNE LAMARRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine, Montréal dit district en salle 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Copies de la déclaration et d'un bref d'assignation ont été remis au greffe à l'intention de la Compagnie d'Assurance Sayegh, Nachum & Associés Inc. et Jake Nachum.
Lieu: Montréal
Date: 29 mai 1991
GILBERT CHAPADOS, P.A.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à KAREN ELIZABETH WILSON de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse.
Lieu: Montréal
Date: 3 mai 1991
MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE ST-HYACINTHE NO. 750-11-000162-914
COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de: CAROL LAPOINTE (444-741-201) F.O. REU, domicilié et résidant au 2940, DES GOUVERNEURS #26, ST-HYACINTHE, J2S 1B2.
Débiteur
Avis est par la présente donné que CAROL LAPOINTE du 2940, DES GOUVERNEURS #26, St-Hyacinthe, J2S 1B2, a fait cession de ses biens le 17e jour de mai 1991 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11e jour de juin 1991, à 9h10 au Bureau du Syndic, 683, boul. Smith Nord, Theford Mines, G6G 6Y7.
Date: 28 mai 1991
GILBERT CHAPADOS, PROTONOTAIRE ADJOINT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-007742-917
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
OPÉRATION DE COURTAGE LA MÉTROPOITAINE,
Partie demanderesse
c.
COMPAGNIE D'ASSURANCE SAYEGH, NACHUM & ASSOCIÉS INC.,
et
JAKE NACHUM,
Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-015973-915
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,
Partie demanderesse
c.
JOCELYNE LAMARRE,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à JOCELYNE LAMARRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine, Montréal dit district en salle 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Copies de la déclaration et d'un bref d'assignation ont été remis au greffe à l'intention de la Compagnie d'Assurance Sayegh, Nachum & Associés Inc. et Jake Nachum.
Lieu: Montréal
Date: 29 mai 1991
GILBERT CHAPADOS, P.A.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à LARRY LAVALLEE de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, Montréal, Québec, salle 2.17 à 9h15 de vendredi-midi, le 10 juillet 1991.
Une copie de la requête pour garde d'enfant et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de LARRY LAVALLEE.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 29 mai 1991
GILBERT CHAPADOS, PROTONOTAIRE ADJOINT.

PRENEZ AVIS que 2732-9549 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la suppression de sa dissociure.
Montréal, le 22 mai 1991
MENDELSON, ROSENZVEIG, SHACTER,
Les procureurs de la compagnie.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-001840-918
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
DAWN-MARIE MCGUIRE,
Partie demanderesse
Requérante
c.
LARRY LAVALLEE,
Partie défenderesse
Intimée

ASSIGNATION
ORDRE est donné à LARRY LAVALLEE de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, Montréal, Québec, salle 2.17 à 9h15 de vendredi-midi, le 10 juillet 1991.
Une copie de la requête pour garde d'enfant et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de LARRY LAVALLEE.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 29 mai 1991
GILBERT CHAPADOS, PROTONOTAIRE ADJOINT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-007742-917
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
OPÉRATION DE COURTAGE LA MÉTROPOITAINE,
Partie demanderesse
c.
COMPAGNIE D'ASSURANCE SAYEGH, NACHUM & ASSOCIÉS INC.,
et
JAKE NACHUM,
Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-015973-915
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
MATERIAUX DE CONSTRUCTION LACROIX INC.,
Partie demanderesse
c.
LES SYSTEMS INTÉRIEURS G. PEPIN INC.,
Partie défenderesse
et
SOCIÉTÉ DE GESTION S.B.I. LTD. ET AL.,
Partie mise en cause

ASSIGNATION
ORDRE est donné à LES SYSTEMS INTÉRIEURS G. PEPIN INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Copies de la déclaration et d'un bref d'assignation ont été remis au greffe à l'intention de la Compagnie d'Assurance Sayegh, Nachum & Associés Inc. et Jake Nachum.
Lieu: Montréal
Date: 27 mai 1991
GILBERT CHAPADOS, P.A.

AVIS
LOI SUR LE CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL
Prenez avis que LISE FORGET, rentière, résidant et étant domiciliée au 615, 77ème Avenue, app. 105, à Chomedey, Ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de GALYA FORGET.
Montréal, le 15 mai 1991
Me Pierre Tremblay, Avocat
Procureur de la requérante.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-194902-918
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
(Divorce)
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
BARBARA DANIELA GRUHALSKA,
Partie demanderesse
c.
KAZIMIERZ DRESLEWSKI,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à KAZIMIERZ DRESLEWSKI de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1 Notre-Dame, Montréal dit district en salle 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse.
Lieu: Montréal
Date: 29 mai 1991
MARIE-HÉLÈNE BÉLISLE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-015973-915
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
MATERIAUX DE CONSTRUCTION LACROIX INC.,
Partie demanderesse
c.
LES SYSTEMS INTÉRIEURS G. PEPIN INC.,
Partie défenderesse
et
SOCIÉTÉ DE GESTION S.B.I. LTD. ET AL.,
Partie mise en cause

ASSIGNATION
ORDRE est donné à LES SYSTEMS INTÉRIEURS G. PEPIN INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Copies de la déclaration et d'un bref d'assignation ont été remis au greffe à l'intention de la Compagnie d'Assurance Sayegh, Nachum & Associés Inc. et Jake Nachum.
Lieu: Montréal
Date: 27 mai 1991
GILBERT CHAPADOS, P.A.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 avril 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ALIMENTS GUILBAR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 8ème jour de mai 1991, sous le numéro 4384372 et au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chambly le 14ème jour de mai 1991, sous le numéro 874921.
Ce 29ème jour de mai, 1991.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-001755-918
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
GRETA UPSHAW,
Partie demanderesse
c.
BRADFORD UPSHAW,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à BRADFORD UPSHAW & DEBORAH ANN HINEMAN de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, Montréal dit district en salle 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration en déchéance de l'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de BRADFORD UPSHAW & DEBORAH ANN HINEMAN.
Lieu: Montréal
Date: 17 mai 1991
GILBERT CHAPADOS, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-015922-912
COUR DU QUÉBEC
(CHAMBRE CIVILE)
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
BELL CANADA,
Partie demanderesse
c.
CHIMTON CONSTRUCTION INC.,
et
NORMAND LEDUC,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à CHIMTON CONSTRUCTION INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1 rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de Chimton Construction Inc. co-défenderesse.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 29 mai 1991
GILBERT CHAPADOS, P.A.

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE
Dans l'affaire de la faillite de JEAN-FRANÇOIS PICARD, inspecteur, domicilié au 13260, rue de la Brelagne, St-Jacques (Québec) J0N 1L0.
Failli
AVIS est donné que JEAN-FRANÇOIS PICARD a fait cession de ses biens le 22 mai 1991 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11 juin 1991 à 19h00, au bureau du syndic, Lussier, Tull & Associés, 625, boul. René-Lévesque ouest, Bureau 300, Montréal (Qc).
DATE DE MONTRÉAL, ce 27e jour de mai 1991.
CLAUDE LUSSIER, c.a. Syndic
LUSSIER, TULL & ASSOCIÉS 625, René-Lévesque O. bureau 300 Montréal (Québec) H3B 1R2 Tél.: 878-4545

AVIS est donné par les présentes que CENTRE DE L'AUTO BEACONSFIELD INC. a le 8 mars 1991, cédé et transféré à Bridgestone/Firestone Canada Inc. toutes ses créances comptables et autres, actuelles et futures, à titre de garantie, et que cette cession a été dûment inscrite au Bureau d'Enregistrement dans la division de Montréal, le 18 mars 1991 sous le numéro 4386497 et le 14 mai 1991 sous le numéro 4386070.
Ce 29e jour de mai 1991.
Bridgestone/Firestone Canada Inc.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO. 505-05-001001-913
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
CAISSE POPULAIRE ST-SÉBASTIEN DE BOUCHERVILLE,
Partie demanderesse
c.
REJEAN BOUTIN et RENE MORIN,
Partie défenderesse

AVIS
à Réjean Boutin
Prenez avis que les procureurs de C. P. St-Sébastien de Boucherville ont déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Longueuil au 1111 boul. Jacques Cartier est, un avis de soixante (60) jours en vertu des articles 1040 A et suivants du Code civil, à l'intention de REJEAN BOUTIN.
A moins que vous n'ayez remédié à votre défaut conformément à ces articles dans les 60 jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi.
Une copie de l'avis de la Cour a été laissée au greffe de la Cour à votre intention.
Lieu: Longueuil
Date: 29 mai 1991
ELIZABETH S. GOBELLE, P.A.

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE
Dans l'affaire de la faillite de JEAN-FRANÇOIS PICARD, inspecteur, domicilié au 13260, rue de la Brelagne, St-Jacques (Québec) J0N 1L0.
Failli
AVIS est donné que JEAN-FRANÇOIS PICARD a fait cession de ses biens le 22 mai 1991 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11 juin 1991 à 19h00, au bureau du syndic, Lussier, Tull & Associés, 625, boul. René-Lévesque ouest, Bureau 300, Montréal (Qc).
DATE DE MONTRÉAL, ce 27e jour de mai 1991.
CLAUDE LUSSIER, c.a. Syndic
LUSSIER, TULL & ASSOCIÉS 625, René-Lévesque O. bureau 300 Montréal (Québec) H3B 1R2 Tél.: 878-4545

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE
Dans l'affaire de la faillite de JEAN-FRANÇOIS PICARD, inspecteur, domicilié au 13260, rue de la Brelagne, St-Jacques (Québec) J0N

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Bush salue les réformes de Gorbatchev

Le président réserve sa réponse sur des mesures d'aide à l'URSS

WASHINGTON (AFP) — Le président George Bush a exprimé hier une opinion « plus positive » sur les réformes économiques soviétiques et, tout en réservant sa réponse quant à des mesures d'aide à l'URSS, s'est déclaré ouvert à l'éventuelle présence de M. Mikhaïl Gorbatchev au sommet des pays industrialisés.

« J'ai aimé ce que j'ai entendu (...) J'ai un sentiment plus positif sur toute une série de questions spécifiques concernant l'URSS », a déclaré M. Bush à l'issue d'une rencontre avec M. Evgueni Primakov, un émissaire de M. Mikhaïl Gorbatchev venu à Washington plaider la cause des réformes soviétiques.

Venant après des déclarations optimistes de M. Bush, lundi, quant à un règlement des divergences américano-soviétiques sur le désarmement, ces commentaires confirment les progrès effectués au cours des dernières semaines dans les relations entre les deux pays et qui devraient culminer avec un sommet Bush-Gorbatchev cet été à Moscou.

On s'attendait hier à Washington à de nouveaux progrès vers une solution au différend entre les deux pays sur le traité de réduction des armes conventionnelles en Europe (CFE), seul véritable obstacle à un sommet, lors d'une rencontre à Lisbonne des chefs de la diplomatie des deux pays, MM. James Baker et Alexandre Bessemertnykh.

« J'ai été très impressionné par la présentation » du programme de réforme faite par M. Primakov, a déclaré M. Bush, alors que des responsables américains qui avaient rencontré cette semaine la délégation conduite par M. Primakov, avaient estimé que le programme de réforme n'allait pas assez loin.

« J'ai l'impression qu'ils entreprennent ce qui est pour eux (...) des réformes économiques radicales », a déclaré M. Bush à la presse.

Il a précisé qu'il devait maintenant étudier en détail ce plan avant de prendre une décision sur une aide à l'URSS, en particulier sur un octroi



George Bush a rencontré hier à la Maison-Blanche Evgueni Primakov.

à l'URSS des avantages commerciaux de la clause de la nation la plus favorisée (MFN) et de garanties de crédits et sur l'éventuelle présence de M. Gorbatchev au sommet des sept pays les plus industrialisés (G-7) de Londres (15-17 juillet) qui devrait être dominé par l'assistance aux réformes soviétiques.

« Je ne veux pas laisser entendre que j'ai pris une décision (...) mais je peux dire que (...) la visite de M. Primakov a été extraordinairement utile », a dit M. Bush.

L'émissaire soviétique, qui a ensuite été invité à déjeuner par M. Bush, s'est lui aussi déclaré satisfait. Il a déclaré s'attendre à ce que

l'URSS reçoive la MFN (qui lui ferait bénéficier des droits de douane les plus bas), que l'on évoluait positivement vers l'octroi par Washington de 1,5 milliard \$ de garanties de crédit pour l'achat de céréales, et que les États-Unis n'étaient pas contre la présence du président soviétique au G-7.

Tout en soulignant à son hôte qu'aucune décision n'avait été prise, M. Bush lui a dit qu'il avait l'esprit ouvert quant à une invitation de M. Gorbatchev au G-7, a indiqué le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Marlin Fitzwater.

M. Bush a souligné qu'il entendait

voir une véritable mise en application des réformes mais n'a pas mentionné de conditions spécifiques à une assistance américaine, a précisé M. Fitzwater.

Une première forme d'aide américaine devrait être décidée avant lundi, selon la Maison-Blanche : la prorogation de la suspension de l'amendement Jackson-Vanik qui sanctionne les pays mettant des obstacles à l'émigration. Cette suspension, en vigueur depuis décembre dernier et grâce à laquelle Moscou a pu bénéficier d'un milliard de dollars de garanties de crédits agricoles, arrive à son terme légal de six mois.

LE MONDE EN BREF

Damas critique le plan Bush

DAMAS (Reuter) — La Syrie a déclaré hier que le projet de George Bush de faire cesser la course aux armements au Proche-Orient semblait renforcer la supériorité militaire israélienne. « La Syrie étudie encore les idées américaines sur le contrôle des armements au Proche-Orient, même s'il semble à première vue que ces idées conduiraient, si elles étaient mises en oeuvre, au renforcement de la supériorité militaire d'Israël », a déclaré le ministre syrien des Affaires étrangères dans un communiqué. Farouk al Chara ajoute que les propositions du président américain, qui a exhorté mercredi les exportateurs d'armes à arrêter toute fourniture d'armements de destruction massive au Proche-Orient, « infligeraient un dommage majeur aux pays arabes et seraient à long terme une grave menace pour la sécurité arabe ». L'État hébreu « produit dans ses usines tous les types d'armes, qu'elles soient conventionnelles ou de destruction massive, alors que les Arabes n'ont pas de telles capacités », dit le ministre. « Nous pensons qu'il serait plus réaliste et plus juste (...) que les efforts soient dirigés sur l'établissement de la paix dans la région à partir des résolutions internationales, ce qui conduira ensuite à la réduction des armements », ajoute-t-il.

20 000 personnes manifestent à Abidjan

ABIDJAN (AFP) — Plus de 20 000 personnes ont manifesté, hier matin, dans les rues d'Abidjan, à l'appel du Front populaire ivoirien (FPI), le plus important parti d'opposition. Les manifestants défilaient dans le quartier du Plateau, siège de la présidence et des ministères, des ambassades et des grandes sociétés. Ils protestaient contre l'intervention de l'armée il y a 15 jours à la cité universitaire, en scandant notamment « Houphouët démission ». Les forces de sécurité encadraient la manifestation.

Contrôle des armes chimiques

WASHINGTON (AFP) — 19 des 20 pays membres du Groupe d'Australie ont accepté un plan américain visant à prévenir la prolifération d'armes chimiques en imposant un strict contrôle sur l'exportation de 50 produits chimiques, a annoncé hier le *Washington Post*. Des officiels américains ont révélé jeudi, selon le journal, que cet accord a été conclu la semaine dernière à Paris lors d'une réunion du Groupe d'Australie, créé en 1985 et qui rassemble 20 pays industrialisés exportateurs de produits chimiques. Ce groupe se réunit tous les six mois pour échanger des informations sur la prolifération et harmoniser les législations. Par cet accord, 19 pays ont convenu de mettre en place des contrôles aussi rigoureux que ceux déjà institués aux États-Unis, précise le journal. L'administration américaine a décidé en mars de réglementer l'exportation de ces 50 produits chimiques pouvant servir à la fabrication d'armes. Selon le *Washington Post*, qui ne précise pas le nom du seul pays membre du groupe à ne pas avoir signé le texte, cet accord international est le plus important conclu pour prévenir la prolifération des armes chimiques. Les décisions prises par le groupe ne sont jamais annoncées publiquement, a fait remarquer un diplomate occidental cité par le *Washington Post*. Le Groupe d'Australie est une alliance informelle composée des membres de l'OTAN — à l'exception de l'Islande et de la Turquie —, de l'Autriche, l'Irlande, la Suisse, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon.

Shamir reste ferme sur les territoires

JÉRUSALEM (Reuter) — Israël ne doit pas abandonner une motte de territoire, a déclaré le premier ministre israélien Yitzhak Shamir à la veille d'une rencontre avec le secrétaire américain à la Défense, Dick Cheney. « La seule garantie de notre survie et de notre avenir est une génération de Juifs croyants et forts en Israël, une génération qui n'abandonnera aucun Juif souffrant et opprimé, même s'il faut le faire venir de loin, des déserts d'Éthiopie ou de Russie », a-t-il dit jeudi soir. « Une génération qui n'abandonnera jamais ne serait-ce qu'une motte de la terre d'Israël, même si elle doit être arrosée par une mer de sueur et de larmes », a ajouté Yitzhak Shamir, dont les propos étaient diffusés hier par le radio de l'armée israélienne. Le premier ministre faisait allusion à l'Israël biblique, qui inclut la Cisjordanie, conquise par l'État hébreu lors de la guerre israélo-arabe de juin 1967 et où vivent environ un million de Palestiniens. Les États-Unis, qui essayent de relancer le processus de paix au Proche-Orient, estiment qu'Israël doit rendre les territoires arabes occupés dans le cadre d'un règlement pacifique.

Bonn employait 500 espions en ex-RDA

BONN (Reuter) — Jusqu'à l'unification allemande, le gouvernement de Bonn employait environ 500 espions en RDA, un nombre desquels des officiers des anciens services secrets est-allemands (la Stasi), a rapporté hier la chaîne de télévision allemande ARD.

Washington défend son aide aux rebelles éthiopiens

LISBONNE (AFP) — Le secrétaire d'État adjoint américain aux Affaires africaines, M. Herman Cohen, a justifié hier par la volonté d'éviter un massacre sa décision de laisser entrer les troupes rebelles à Addis Abeba, qui a provoqué des manifestations sanglantes dans la capitale éthiopienne.

Dans une interview à l'AFP à Lisbonne, M. Cohen a fait valoir que l'armée éthiopienne était en déroute lorsqu'il a invité lundi les rebelles à ramener l'ordre dans la ville.

« Les soldats tuaient « des centaines d'Érythréens et de Tigréens (membres des deux principales factions rebelles) dans les prisons », a-t-il déclaré. Ils vendaient leurs armes pour se nourrir. Le gouvernement éthiopien lui-même avait fait savoir à l'ambassade américaine que l'armée n'existait plus et qu'il allait inviter la population à accueillir les insurgés, a-t-il ajouté.

Les États-Unis, a expliqué le diplomate, ont alors craint de voir se répéter les massacres de Monrovia, l'année dernière, et de Mogadiscio en décembre. Dans les deux capitales, l'armée gouvernementale était encerclée par des rebelles et massacrée tout le monde, a-t-il rappelé.

Le responsable américain a regretté la mort de dizaines de manifestants qui protestaient contre ce que certains — de son propre aveu — ont baptisé de coup d'État de Cohen, mais il a souligné que ces morts étaient sans commune mesure avec les « 50 000 morts » dans la capitale somalienne.

« Si les habitants d'Addis Abeba, ces intellectuels qui manifestaient, pensaient que les gens qui avaient gagné la guerre n'entreraient jamais (dans la ville), ils étaient très naïfs », a-t-il déclaré.

Le Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien

(EPRDF) avait déjà gagné la guerre et respectait son engagement de ne pas s'emparer par la force de la capitale, a-t-il souligné.

Washington lui a fait confiance parce que dans les précédentes prises de villes il n'y avait pas eu de massacres ni de pillages, a ajouté le diplomate.

M. Cohen s'est également défendu d'avoir encouragé la sécession de l'Érythrée, la seule province qui fournit à l'Éthiopie un accès à la mer, en reconnaissant le droit des Érythréens à l'autodétermination.

Ses remarques, lors d'une conférence de presse mardi à Londres, avaient été interprétées comme un appui au projet érythréen de référendum sur l'indépendance.

Le diplomate américain a présenté comme une circonstance unique le fait que l'EPRDF, qui a pris en charge le pouvoir, soit favorable lui aussi au référendum prévu par le

Front populaire de libération de l'Érythrée (EPLF).

Il a souligné que l'EPLF avait décidé de n'organiser cette consultation qu'une fois que la situation serait stabilisée en Éthiopie. « J'ai considéré cela comme une décision d'hommes d'État », a-t-il dit.

Il a rappelé que les Érythréens, qui contrôlent pour la première fois depuis trente ans l'ensemble de leur territoire, auraient pu proclamer immédiatement leur indépendance ou organiser sans délai leur référendum. Ils ont au contraire décidé de maintenir toutes les relations économiques avec l'Éthiopie, conservant la monnaie nationale et ouvrant les ports à l'aide internationale aux victimes de la famine, a-t-il souligné.

Le plafond des prélèvements irakiens fixé à 30 % par l'ONU

NATIONS UNIES (Reuter) — Les Nations unies ont recommandé hier de fixer à 30 % le plafond des prélèvements que l'Irak devra effectuer sur ses futurs revenus pétroliers pour dédommager les victimes de la guerre du Golfe.

« Je suggère que la compensation due par l'Irak (...) n'excède pas 30 % du revenu annuel des exportations de pétrole et de produits pétroliers de l'Irak », dit Javier Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, dans une déclaration.

« Les exportations de pétrole devraient atteindre 21 milliards de dollars en 1993. Les importations absorberont 48 % de ce total et le service de la dette environ 22 % », précise-t-il.

L'ambassadeur d'Irak à l'ONU, Abdoul Amir al Anbari, a jugé que ce chiffre était irréaliste.

La commission chargée de gérer le fonds de compensation doit maintenant examiner et approuver la proposition du secrétaire général, ce qui ne devrait pas poser problème, selon les diplomates.

Les États-Unis ont recommandé un plafond de 40 à 50 %, mais aucun autre pays, à l'exception du Koweït, n'a jugé ce chiffre raisonnable.

La résolution 687 du Conseil de sécurité, qui définit les conditions d'un cessez-le-feu permanent dans le Golfe, demandait au secrétaire général de l'ONU de proposer un chiffre.

Le plafond, précisait-elle, ne doit

pas être punitif mais permettre à l'Irak de conserver suffisamment d'argent pour honorer ses dettes, pour voir aux besoins alimentaires de sa population et reconstruire son économie.

L'Irak a demandé à l'ONU un moratoire de cinq ans pour payer les réparations de guerre. Il a également demandé l'autorisation de vendre pour l'équivalent d'un milliard de dollars de pétrole afin d'acheter des produits de première nécessité.

Les États-Unis, appuyés par la Grande-Bretagne, ont jusqu'ici refusé, et semblent résolus à empêcher toute exportation pétrolière irakienne tant que le président Saddam Hussein restera au pouvoir.

SOLDE
AVANT LES VACANCES
DU 25 MAI AU 9 JUIN

MEUBLES EXPOSÉS DE GRANGE ET FORESTIERS
REDUCTION JUSQU'À 40%

LIVRAISON IMMÉDIATE SI DÉSIRÉ

la galerie **AS** LA GALERIE ART SELECT INC.
6810, ST-DENIS, MONTREAL
273-7088 H2S-2S2

L'été, c'est fait pour s'amuser. Pas pour se ruiner! C'est pourquoi la maison Cornemuse vous propose son grand solde estival. Profitez de rabais surprenants sur tous les vêtements d'été, pour hommes et femmes, en magasin: nouveautés, vêtements de golf et grandes marques telles que Geiger, Gieswein, Ralph Lauren, J.J. Farmer, Woolrich, Timberland...

JUSQU'À 50% DE RABAIS

LA GRANDE, GRANDE QUALITÉ CORNEMUSE... À PETITS, PETITS PRIX!

CORNEMUSE

PLACE BELLE-COUR • SAINTE-FOY RUE LAURIER • OUTREMONT

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La Force de réaction rapide de l'OTAN sera uniquement défensive, dit le général Galvin

LONDRES (AFP) — La Force de réaction rapide (RRF) de l'OTAN sera un renfort envoyé « là où il sera nécessaire de répondre à une menace et en aucun cas une force expéditionnaire », a déclaré hier, à Londres, le général John Galvin, commandant en chef des forces alliées en Europe (SACEUR).

Le général américain a en outre affirmé la volonté des États-Unis de maintenir leur rôle et leur influence en Europe.

La vocation de la RRF, a indiqué le général Galvin au cours d'une conférence de presse, est la réaction, pas l'action. Elle permettra selon lui de manifester « la solidarité, la détermination et la force de dissuasion » des membres de l'Alliance. Cette force très mobile, qui sera placée sous l'autorité du SACEUR, « n'interviendra en aucun cas dans des pays non membres de l'OTAN », a rappelé le général.

Des officiers du commandement allié ont été dépêchés, dès l'annonce

de la création de cette force, mardi à Bruxelles, auprès des gouvernements et des états-majors des participants à la RRF, afin d'étudier sa composition et son fonctionnement, a ajouté le général. La RRF, à laquelle la France ne participe pas, sera placée sous commandement britannique.

Évoquant la présence américaine en Europe, le général Galvin a rappelé que l'OTAN était « le seul siège qu'aient les États-Unis en Europe. Ils le conserveront tant que les pays européens le souhaitent », a-t-il indiqué.

Les forces américaines seront réduites de moitié environ dans les cinq ans, dans le centre de l'Europe, mais celles des autres pays — Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, France... — seront également réduites de moitié, a précisé le général. Proportionnellement, l'importance des forces américaines sera donc inchangée, a-t-il poursuivi, en affirmant que le rôle des États-Unis, qui veulent conserver leur in-

fluencé en Europe, serait inchangé.

« La stratégie des États-Unis, c'est d'être présents en Europe ». En cas de guerre, a poursuivi le général Galvin, les forces américaines seront de toutes façons impliquées, comme elles l'ont été à deux reprises, pendant les deux guerres mondiales.

La grande question, pour tous les membres de l'OTAN, sera, selon lui, la part de leur budget consacrée par les ministères de la Défense à cette approche stratégique.

Toutefois, la création de cette force de réaction rapide de court-circuiter l'idée de Force d'action rapide européenne débattue depuis plusieurs mois par les pays de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), a exploré hier le président de l'Assemblée parlementaire de l'UEO, M. Robert Pontillon.

Invité de l'association de la presse diplomatique, M. Pontillon a rappelé que l'Assemblée de l'UEO avait prouvé en décembre dernier, à la lumière de la crise du Golfe, la création d'une Force d'action rapide qui

permettrait aux Européens d'affirmer leur présence politique et militaire en cas de conflit en dehors de la zone de compétence de l'OTAN. Seule institution européenne compétente en matière de défense, l'UEO regroupe les pays de la CEE moins la Grèce, le Danemark et l'Irlande.

Critiquant le côté quelque peu précipité de la décision de l'OTAN, qui ne répond, selon lui, « à aucune logique stratégique car l'OTAN n'a pas dit à quoi cette Force de réaction rapide pourrait servir », M. Pontillon n'a pas exclu qu'elle ait été prise délibérément pour court-circuiter précipitamment l'idée de l'UEO.

M. Pontillon a par ailleurs vivement critiqué l'attitude exagérément négative adoptée selon lui depuis quelques semaines par les États-Unis à l'égard de l'UEO, et qui « ne laisse aucune place à l'identité européenne en matière de défense. Il est inacceptable de considérer que tout ce qui se décide à Washington est bon pour l'Europe », a-t-il conclu.

L'opposition koweïtienne organise un meeting

KOWEIT (AFP) — Les partis d'opposition au Koweït vont organiser mardi leur premier rassemblement depuis la guerre du Golfe pour protester contre « l'incompétence » du gouvernement et réclamer une démocratisation du pays, a annoncé hier l'un des responsables de l'opposition, M. Abdallah al-Nibari.

Le rassemblement, à l'initiative des sept partis d'opposition, aura lieu mardi soir dans la mosquée de Fatima, à Koweït, et devra « exprimer le mécontentement envers la manière dont le gouvernement dirige le pays », a déclaré à la presse M. Nibari.

Le meeting doit intervenir alors que la loi martiale est en vigueur au Koweït depuis la libération de l'émirat de l'occupation irakienne, fin février. Cette loi accorde en principe à son administrateur, le prince héritier et premier ministre cheikh Saad al-Abdallah al-Sabah, le pouvoir d'interdire toute réunion publique.

Le choix de la mosquée comme lieu du rassemblement est à cet égard significatif, notent les obser-

vateurs, dans la mesure où cela pourrait embarrasser les autorités, peu enclines à faire usage de la force publique contre un édifice religieux.

Selon M. Nibari, les principaux problèmes qui se posent sont « l'absence de participation au pouvoir, le renvoi du Parlement, et le refus de fixer une date pour les élections législatives. Le peuple ne pense pas que le gouvernement soit compétent », a-t-il ajouté.

L'émir du Koweït, cheikh Jaber al-Ahmad al-Sabah, avait dissous le Parlement en 1986. Un Conseil national avait été institué il y a un an pour préparer le retour à la vie parlementaire, mais l'opposition avait contesté les conditions de son élection.

« Nous pensons que le scrutin n'était pas équitable », a dit M. Nibari, selon lequel des employés de l'État avaient été menacés de représailles s'ils ne prenaient pas part au vote.

Pour un autre opposant, M. Mubarak al Adwani, si ce rassemblement n'avait pas lieu, l'opposition « serait accusée de ne pas agir pour faire face au gouvernement ».

LE DEVOIR

VOUS OFFRE
LA QUALITÉ

POUR INSÉRER
UNE
ANNONCE
SOUS LA
RUBRIQUE

CARRIÈRES ET
PROFESSIONS

842-9645

Les postes sont
offerts également
aux hommes et aux
femmes

ENTREPRENEUR/CONCEPTION DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

RECHERCHE
INGÉNIEUR
OU
TECHNICIEN

Expérience: de 3 à 4 ans en climatisation, réfrigération, ventilation.

Conception/mise en chantier afin de travailler en collaboration avec gérant de projet.

Faites-nous parvenir votre c.v. à:

Dossier 1468

Le Devoir

C.P. 6033,

Succ. Place d'Armes

Montréal (Québec)

H2Y 3S6

ENSEIGNEZ EN ANGLETERRE

Professeurs qualifiés et expérimentés dans l'enseignement du Français recherchés pour une période de 1 à 2 ans, dans des écoles polyvalentes de l'État.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de demande d'emploi à:

Ms Phillipa Johnson
"Teachers in England"
211 East, 51st Street,
suite 12A
New York, NY 10022

DIRECTEUR(TRICE) PÉDAGOGIQUE

Le Conseil scolaire de l'École Arménienne Sourp Hagop recherche les services d'une personne compétente qui serait chargée de la coordination pédagogique à son école principale, aux niveaux primaire et secondaire.

A. Attributions générales:

Le titulaire de ce poste, qui relève de l'autorité compétente, assumera notamment les responsabilités suivantes:

1. l'implantation intégrale des programmes de tous les niveaux de l'école.
2. l'élaboration de programme d'appoint et/ou d'enrichissement.
3. le contrôle et l'évaluation des examens de fin d'année
4. la mise sur pied et la gestion du programme de perfectionnement des enseignants(es) de l'école.

B. Critères d'éligibilité:

1. un diplôme universitaire terminal de 2ème cycle, des études en mesure et évaluation constituant un atout non négligeable
2. l'autorisation permanente d'enseigner décernée par le Ministère de l'éducation.
3. un minimum de 3 années d'expérience dans un emploi d'enseignant (de préférence au secondaire) ou de professionnel.
4. une bonne connaissance des objectifs et des programmes du primaire et du secondaire ainsi que des processus d'apprentissage de l'élève.

C. Rémunération: Selon les normes salariales établies par le Conseil scolaire à l'intention de ses cadres.

D. Candidature:

Toute personne intéressée doit faire parvenir, par écrit, une offre de services contenant un curriculum vitae et les principaux motifs à l'appui de sa candidature à la secrétaire exécutive du Conseil scolaire Madame A. Maghakian, au plus tard le 21 juin 1991 à:

Conseil scolaire
3401 Olivier Asselin
Montréal (Québec)
H4J 1L5

IMPORTANTÉ MAISON D'ÉDITION RECHERCHE REPRÉSENTANT (E)

Niveau collégial et universitaire

De formation universitaire, le candidat ou la candidate aura déjà œuvré dans le monde de l'édition, de la représentation et/ou de l'enseignement.

Dynamique, possédant un sens de l'organisation, cette personne sera appelée à visiter les établissements collégiaux et universitaires, à représenter la maison d'édition dans des colloques et des congrès et à prospecter les marchés pour de nouveaux produits.

Salaire selon l'expérience, avantages sociaux, véhicule fourni.

Adresser votre curriculum vitae avant le 10 juin 1991 au:

Dossier 1470
Journal Le Devoir
C.P. 6033, Succursale Place d'Armes
Montréal, (Québec) H2Y 3S6



Association des Universités et Collèges du Canada Association of Universities and Colleges of Canada

Directeur Adjoint Division Internationale

L'Association des Universités et Collèges du Canada est une association bénévole nationale qui groupe 89 établissements habilités à conférer des grades. Elle a pour mandat de favoriser et de faire progresser les intérêts de l'enseignement supérieur. La Division internationale est un point de convergence des contacts entre les universités canadiennes, les établissements d'enseignement de l'étranger, des agences gouvernementales et des ministères. Elle a pour mandat de promouvoir et de faciliter les initiatives des universités canadiennes à l'étranger.

Sous l'autorité du directeur de la Division internationale, le directeur adjoint veille au fonctionnement journalier de la division, collabore à l'élaboration de nouveaux programmes et à la négociation de propositions en vue de nouvelles activités et de nouveaux projets, aide à formuler et à mettre au point des recommandations pratiques, assure une liaison adéquate avec des organismes du Canada et de l'étranger, effectue des visites dans le Tiers-Monde et les pays industrialisés pour les fins des projets et remplace le directeur lorsqu'il ou elle s'absente.

La personne que nous cherchons détient un grade universitaire supérieur, a au moins six années d'expérience d'administration supérieure en coopération internationale, une bonne connaissance des structures et des programmes universitaires au Canada et à l'étranger, connaît le fonctionnement des agences et organisations internationales, gouvernementales et autres, peut organiser un programme d'activités répondant à un ensemble d'objectifs, a une grande aptitude pour la communication et beaucoup d'entregent, possède de l'expérience en gestion de programme, analyse de la politique et supervision, peut se servir d'un ordinateur et maîtrise les deux langues officielles. Une expérience acquise à l'étranger serait un atout.

L'AUCO offre un excellent programme d'avantages sociaux comprenant un congé annuel de quatre semaines, un régime de retraite très intéressant et des régimes d'assurance-vie, invalidité, soins médicaux et dentaires. Le poste peut intéresser une personne qui gagne actuellement environ 45 000 \$.

Les candidats qualifiés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au Bureau des ressources humaines, AUCO, 151, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1P 5N1. La date limite pour la réception des candidatures est fixée au 10 juin 1991.

PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE SCIENCES HUMAINES

École privée anglaise de filles recherche un professeur d'éducation physique (primaire et secondaire) et de sciences humaines (primaire) pouvant enseigner en français. C'est un emploi à temps plein pour l'année 1991/92.

Le candidat sélectionné devra détenir un permis d'enseigner, une compétence dans les domaines à enseigner et une disponibilité afin d'entraîner des équipes de natation et d'athlétisme.

Veuillez nous faire parvenir immédiatement votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

Le Devoir
Dossier 1469
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal, Qué. H2Y 3S6

McKINSEY & COMPANY

TRADUCTEUR-RÉVISEUR DE L'ANGLAIS AU FRANÇAIS

McKinsey & Company, société internationale de conseillers en gestion au service de la haute direction des grandes entreprises canadiennes, est à la recherche d'un ou d'une professionnel(le) de la traduction et de la révision. La personne choisie travaillera en collaboration avec les équipes de conseillers en vue de la préparation de communications multi-médias pour nos clients et le monde des affaires. Cette personne devra traduire des documents de l'anglais au français et réviser des textes français en se conformant aux normes linguistiques les plus rigoureuses et en respectant la terminologie commerciale, économique et financière. Nous recherchons une personne d'expérience ayant d'excellentes compétences en traduction, en communication et en affaires. Sa capacité de faire de la recherche sera considérée comme un atout important.

Qualités requises:

Diplôme en traduction. Expérience d'au moins 5 ans de la traduction de l'anglais au français en entreprise. Grande connaissance de la langue et compétence en révision de textes. Capacité de respecter des délais serrés et de produire des documents de la plus haute qualité. Connaissance approfondie de l'informatique. Compétence en matière de recherche.

Lieu de travail: Montréal (Québec).

Veuillez envoyer votre curriculum vitae par la poste ou par télécopieur d'ici au 14 juin à:

Gail Lawrence — McKinsey & Company
Suite 1200, North Tower
175 Bloor Street East, Toronto, Ontario
M4W 3R8

Télécopieur: (416) 969-9567

Prière de ne pas téléphoner.



POSTE PERMANENT À COMBLER CHEF DE SECTION INGÉNIEURIE CIVIL, MÉCANIQUE ET TUYAUTERIE

Concours: 91-05/03

Hydro-Québec, dans le cadre de son programme d'accès à l'égalité, est particulièrement intéressée à recevoir des candidatures féminines.

Fonctions:

- Gérer la réalisation des études d'avant-projet et de la conception détaillée des modifications en civil, mécanique et tuyauterie à la centrale nucléaire de Gentilly. Assurer le respect des normes et codes en vigueur.
- Fournir les encadrements techniques dans le but d'assurer la qualité, l'uniformité et l'intégrité des activités et des interventions, (entretien correctif et préventif, modifications, essais, manoeuvres...) dans les domaines civil, mécanique et tuyauterie.
- Administrer les contrats de service professionnels et d'approvisionnement propres à son unité.
- S'assurer du maintien à jour des documents d'ingénierie (dessins, manuels de conception, spécifications, banque de cablage informatisée) et des recueils de dossiers "systèmes".

Exigences:

- Détenir un diplôme d'ingénieur et être membre de l'ordre des Ingénieurs du Québec.
- UN MINIMUM DE HUIT (8) ANS D'EXPÉRIENCE AU NIVEAU DE LA CONCEPTION EN CIVIL OU EN MÉCANIQUE OU EN TUYAUTERIE. POSSEDER DE L'EXPÉRIENCE DE CONCEPTION EN TUYAUTERIE SERAIT UN ATOUT.
- Posséder une bonne expérience de travail dans une centrale nucléaire ou dans une usine dotée de procédés industriels complexes serait un atout.
- Avoir le sens de l'organisation et les qualités requises pour gérer les ressources humaines, matérielles et financières de sa section.
- Avoir de la langue française une connaissance appropriée à la fonction.
- Parler et écrire suffisamment l'anglais pour entretenir des relations avec le personnel d'autres centrales nucléaires.

Nombre de poste à combler: 1

Toutes les candidatures correspondant à nos exigences mais n'ayant pas été retenues pour le comblement de ce poste seront conservées pour notre banque de réserve afin de répondre à d'éventuels besoins en main-d'oeuvre.

Lieu de travail: Centrale Nucléaire de Gentilly

N.B.: Les personnes intéressées pourront se procurer un formulaire de demande d'emploi en se présentant au Bureau d'emploi régional, 505, des Forges, Trois-Rivières ou en téléphonant au numéro (819) 372-3903 ou 1-800-465-4581.

La date limite du concours est le 7 juin 1991.

HYDRO-QUÉBEC
Bureau d'emploi
505, des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G9A 2H6

UQAM Le savoir universitaire, une valeur sûre!

Directrice, directeur des services aux collectivités

Sommaire de la fonction:

En plus de siéger au comité des services aux collectivités de la Commission des études, vous verrez à la conception, l'application, l'évaluation et la révision des politiques de l'UQAM en la matière. Vous aurez aussi à conseiller les instances universitaires, les comités d'enseignement et de recherche et la direction de l'Université sur la mission de l'institution relative aux services aux collectivités et représenterez l'Université auprès des groupes, instances et organismes extérieurs intéressés aux collectivités. Enfin, vous assurerez la gestion de l'ensemble de ces services. Relevant du vice-recteur associé à l'enseignement et à la recherche, vous coordonnerez et superviserez cinq agents, agents de développement et coordonnatrices, coordonnateurs.

Exigences:

Vous devez posséder un diplôme universitaire de deuxième cycle et avoir une bonne connaissance de la mission des services aux collectivités des universités, et/ou une expérience en recherche, formation et animation de groupes communautaires et socio-économiques. Une expérience en gestion et coordination d'une équipe de travail serait un atout.

Traitement: selon la politique institutionnelle en vigueur

L'UQAM souscrit à un programme d'accès à l'égalité des femmes en emploi.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae avant 17 h, le 10 juin 1991, à M. Raymond Desjardins, directeur de la dotation du personnel, concours 90-91-C-13, Université du Québec à Montréal, C.P. 8288, succursale A, 1001, boul. de Maisonneuve Est (local M-2700), Montréal (Québec) H3C 3P8.

Université du Québec à Montréal

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

L'amateurisme caractérise la campagne à la présidence de Russie

MOSCOU (AFP) — Des attachés de presse injoignables, des meetings retardés de plusieurs heures ou annulés sans préavis, des itinéraires flous et des foules rarement au rendez-vous : la campagne électorale pour l'élection présidentielle dans la Fédération de Russie a commencé cette semaine sous le signe de l'amateurisme.

Avant même la fin du Congrès des députés russes samedi dernier, les journalistes se sont mis en contact avec les états-majors des six candidats et de leurs co-listiers pour tenter de connaître leurs plans avant le scrutin, prévu pour le 12 juin.

Outre le président du Parlement de Russie Boris Eltsine, grand favori de la compétition, les candidats sont l'ancien premier ministre soviétique Nikolai Ryjkov, l'ancien ministre de l'Intérieur Vadim Bakatine, le général Albert Makachov, commandant de la région Volga-Oural, le président du parti libéral-démocrate Vladimir Jirinovski, et Aman Gueldy-Touleiev, responsable local du PC à Kemerovo (Sibérie).

Les états-major et les comités de soutien des candidats ont fait de leur mieux, conscients de la nécessité de démocratiser la vie politique du pays et surtout de rendre crédible la première élection présidentielle au suffrage universel de l'histoire russe. Mais le manque d'expérience joint à une habitude profondément ancrée du secret font de cette campagne électorale un exercice souvent confidentiel.

Les candidats s'adressent rarement aux foules. La plupart des rencontres sont organisées sur invitations à la mairie ou dans des salles des fêtes, sur des bases militaires interdites d'accès, dans des usines, etc.

Souvent, ces meetings sont retardés de plusieurs heures. Annoncée pour 10h30 samedi dernier à la mairie de Vladimir dans la région de Moscou, l'arrivée de Vadim Bakatine a eu lieu à 18h30 devant un groupe restreint de dirigeants locaux. Le matin, personne ne semblait même être au courant de sa venue.

Certaines rencontres sont annulées sans préavis. Ainsi, professeurs et étudiants triés sur le volet ont attendu en vain Boris Eltsine jeudi à l'Institut polytechnique de Toula (200 km au sud de Moscou), un rendez-vous manqué sur lequel le quotidien conservateur Sovietskaïa Rossia ironisait longuement hier. En revanche,



Boris Eltsine lors d'un meeting électoral, jeudi, à Toula.

le candidat a prononcé un discours quelques heures après devant plusieurs centaines de recteurs de Russie, dans un autre bâtiment de l'Université de la ville...

Outre les ruses et appuis auxquels elle doit recourir pour avoir accès aux bâtiments militaires où se tiennent bon nombre de meetings électoraux, la presse est parfois persona non grata dans des lieux où elle avait pourtant été invitée par un comité de soutien.

M. Bakatine a ainsi refusé de prendre la parole à Moscou mercredi devant une assemblée de cosaques en présence d'un petit groupe de journalistes. Le comité de soutien devait plus tard présenter ses excuses, invoquant un malentendu.

Quant au programme électoral, il est essentiellement fait de promesses, qui sont ciblées selon l'étiquette politique du candidat et la catégorie des électeurs auxquels il s'adresse.

Ainsi M. Ryjkov et son co-listier le général Boris Gromov, rencontrant les militaires de la division blindée Taman près de Moscou, ont garanti

logements et défense sociale, le premier insistant par ailleurs sur la nécessité de ne pas privatiser la terre tandis que le second promettait loi et ordre.

Dans les usines comme sur la base des troupes aéroportées de Toula jeudi, le candidat Eltsine a promis pour sa part que la libéralisation de l'économie entraînerait des hausses de salaire. Devant les notables rassemblés à Mourmansk (nord), le même Eltsine a applaudi à l'idée d'instaurer dans la région une zone de libre échange... Mais auparavant il avait reçu selon ses propres termes un accueil froid à bord du croiseur Kirov, une visite que l'un de ses proches conseillers a même qualifié « d'erreur » tactique.

Enfin, le programme de la deuxième semaine de campagne reste encore largement indéfini. À un journaliste qui lui demandait de confirmer le voyage de M. Eltsine dans son fief de Sverdlovsk, grand centre militaire-industriel de l'Oural, un conseiller du candidat réformateur a répondu au cours d'une conférence de presse : « Il y a deux possibilités. Soit il ira, soit il n'ira pas ».

Le dialogue est bloqué en Ulster

DUBLIN (AFP) — Le ministre britannique à l'Irlande du Nord, M. Peter Brooke, s'est rendu précipitamment, hier, à Dublin pour tenter de sauver son initiative de dialogue politique en Irlande, menacée une nouvelle fois par la confusion, l'acrimonie générale et l'intransigeance des unionistes protestants.

Les négociations achoppent toujours sur le choix de la personnalité indépendante chargée de présider la deuxième phase des pourparlers, prévue courant juin avec le gouvernement de Dublin.

Les dirigeants protestants ont rejeté jeudi la candidature de Lord Carrington, un ancien secrétaire au Foreign Office, le seul nom proposé jusqu'à présent par M. Brooke aux partis politiques de la province. Les unionistes ont reproché à Lord Carrington ses « sympathies nationalistes ».

Le nom de Lord Carrington avait été accepté chaleureusement par le gouvernement irlandais et les nationalistes modérés du Parti social-démocrate et travailliste (SDLP, catholique).

Secrétaire au Foreign Office de 1979 à 1982, Lord Carrington avait été ensuite secrétaire général de l'O-TAN avant de superviser le processus d'indépendance de la Rhodésie devenue Zimbabwe. Il fut un architecte de l'accord anglo-irlandais de 1985, qui donnait pour la première

fois à Dublin un droit de regard sur la minorité catholique d'Ulster.

M. Brooke va poursuivre ses efforts, avec le ministre irlandais des Affaires étrangères Gerry Collins, pour trouver un nouveau candidat acceptable par toutes les parties. La sélection pourrait prendre encore plusieurs jours, selon des sources autorisées à Dublin.

Pour la première fois depuis le début du processus, les milieux gouvernementaux irlandais reconnaissent hier matin que l'initiative de M. Brooke est « sérieusement en difficulté ». Le premier ministre, M. Charles Haughey, a qualifié le processus d'extrêmement tortueux et envisage de rencontrer son homologue britannique, M. John Major, pour sortir de l'impasse.

Le torchon brûle ouvertement entre les politiciens protestants et catholiques de la province. Le SDLP et les unionistes refusent de reprendre les discussions avec M. Brooke tant que le ministre n'aura pas réglé les derniers détails de procédure. Les uns et les autres s'accusent mutuellement de mensonge et duplicité.

Le temps presse. La moitié des dix semaines initialement prévues pour le processus a été consacrée uniquement à des querelles byzantines de procédure, sans que le dialogue politique — qui vise à instaurer un nouveau partage des pouvoirs en Irlande du Nord — ait vraiment commencé.

Le 4 juin, soyez du nombre!



Bénéficiez du recensement du Canada

Le 4 juin, remplissez et postez votre questionnaire du recensement. Vous aiderez ainsi votre communauté à obtenir sa juste part de fonds consacrés aux écoles, aux hôpitaux, aux services sociaux essentiels, au logement, à la voirie, au transport en commun, aux parcs, aux services de garde et aux services de police.

Toute information inscrite sur votre questionnaire de recensement est protégée par la loi et demeure confidentielle.

Le recensement n'a lieu qu'une fois tous les cinq ans. Voilà pourquoi il importe tant que vous soyez du nombre maintenant. Pour en faire partie, remplissez et postez votre questionnaire le 4 juin. Avec vous, le recensement prend tout son sens.

Si le 1^{er} juin vous n'avez pas reçu votre questionnaire de recensement ou pour toute autre question, composez, sans frais, le

1 800 267-1991

entre 9 h et 21 h, du jeudi 30 mai au vendredi 7 juin (sauf le dimanche).

Les intégristes algériens réclament l'instauration d'un État islamique

ALGER (Reuters) — Des milliers d'intégristes musulmans rassemblés dans l'une des principales mosquées d'Alger ont demandé, hier, l'instauration d'un État islamique en Algérie, lançant un défi au gouvernement à la veille de l'ouverture de la campagne électorale pour les législatives du 27 juin.

Les dirigeants du Front islamique du salut (FIS), en s'adressant à quelque 40 000 à 50 000 fidèles rassemblés dans l'enceinte de la mosquée et dans les rues ou les places adjacentes, n'ont pas renouvelé leurs exigences d'une nouvelle loi électorale, mais ont insisté sur l'importance de la foi.

« Après sept jours de grève, voilà la preuve que tout le monde veut un État islamique. La grève a montré que le vent de l'islam souffle sur le pays », a déclaré Ali Belhadj, numéro deux du FIS.

Les dirigeants du FIS ont lancé samedi dernier un appel à la grève générale pour obtenir des modifications de la loi électorale, qu'ils accusent de favoriser le Front de libération nationale (FLN) au pouvoir de-

puis la décolonisation en 1962.

Ils réclament également la tenue d'élections présidentielles anticipées le jour du scrutin législatif, le 27 juin.

Le président du FIS, Abassi Madani, laisse encore planer le doute sur la participation de son parti aux élections.

En juin dernier, le FIS, principal parti d'opposition en Algérie, avait rasé aux municipales la moitié des sièges.

À la foule qui scandait « État islamique », Abassi Madani a déclaré : « Vous avez le droit de dire : ni constitution ni hypocrisie, seulement ce que le prophète Mahomet et Dieu disent ».

Des milliers de personnes manifestent chaque jour depuis une semaine dans le cadre de la grève du FIS. Mais les secteurs clés de l'économie, gaz, pétrole, transport, etc, ne semblaient guère affectés par le mouvement.

Après les prières du vendredi, les militants, dont beaucoup étaient venus d'autres villes, ont défilé en bon ordre dans les rues d'Alger.

Selon des témoins, des soldats ont

été vus manoeuvrant dans les faubourgs de la capitale et près d'un hôpital militaire.

Les principaux carrefours étaient contrôlés par la police, appuyée par des unités anti-émeutes.

On n'a signalé aucune intervention de la police, qui s'est contentée de canaliser les manifestants.

Jeudi soir, la police anti-émeute avait utilisé des canons à eau et des grenades lacrymogènes pour contenir la foule des intégristes.

Nombre de militants venus d'autres villes ont passé la nuit sur la place des Martyrs et la place du premier Mai d'Alger. Ils ont dormi sous les arbres ou écouté les discours des dirigeants du FIS pendant que les femmes faisaient la cuisine.

Après le face-à-face avec la police, Ali Belhadj avait déclaré à environ 50 000 personnes : « Si le FIS ne réussit pas maintenant à affronter le gouvernement, le régime fera ce qu'il voudra de la démocratie ».

Le président Chadli Bendjedid a autorisé les partis politiques il y a deux ans, après de violentes émeutes.

Des dissidents chinois en procès secrets

HONG-KONG (AFP) — Deux dissidents qui avaient fui la Chine après l'écrasement du mouvement pro-démocratique de juin 1989 sont maintenant enfermés dans des prisons du Hunan, victimes d'une vague de procès secrets contre les dissidents, ont annoncé à Hong-Kong, hier, des sources proches des activistes et un groupe de défense des droits de l'homme.

Ces deux procès « font partie de la plus importante vague de procès de dissidents depuis l'été 1989 », a déclaré M. Robin Munro, porte-parole de l'organisation de défense des droits de l'homme Asia Watch, dont le siège est à New York.

Plusieurs dizaines d'intellectuels et d'étudiants, leaders du mouvement de la place Tiananmen à Pékin en juin 1989, ont été arrêtés ces six derniers mois, jugés sans procès légal, et condamnés, certains jusqu'à 13 ans de prison, a déclaré M. Munro.

Les deux activistes qui s'étaient réfugiés à Hong-Kong en juillet 1989, deux frères de 23 et 31 ans, étaient rentrés chez eux en février dans le Hunan, la province natale de Mao qui est connue pour son orthodoxie communiste, pour célébrer le nouvel an lunaire, croyant qu'ils ne seraient pas arrêtés, puisque qu'on avait pro-

posé à l'un d'eux de reprendre son travail dans une entreprise d'État.

Les deux frères ont été arrêtés le 16 février, leur procès est imminent, mais les accusations portées contre eux sont inconnues, selon des témoignages de leurs amis cités par M. Munro.

Selon les mêmes témoignages, ces deux frères étaient suivis pendant leur séjour à Hong-Kong, sans doute par des membres de la police du Hunan, et ils ont dû déménager au moins cinq fois pendant qu'ils habitaient à Hong-Kong.

La justice chinoise a condamné au moins 715 personnes pour leur participation au mouvement de Tiananmen, mais un haut-fonctionnaire du ministère de la Justice chinois a déclaré le mois dernier que d'autres procès étaient en préparation. Parmi les activistes jugés, 72 étaient accusés du crime d'avoir conspiré pour le renversement du communisme. Les rédacteurs en chef de l'hebdomadaire *Economic Studies Weekly* ont reçu en février les plus lourdes condamnations, soit 13 ans de prison.

Le nombre de personnes arrêtées au cours de la répression qui a suivi le mouvement de juin 1989 va « de plusieurs milliers à 30 000 » selon les estimations de l'organisation Asia

Watch.

Asia Watch, a demandé aux parlementaires américains de lier l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée à la Chine au respect des droits de l'homme par les autorités chinoises. Lundi, le président George Bush avait insisté pour que cette clause soit de nouveau accordée à la Chine de façon inconditionnelle.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC

Fondée en 1892

55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada H2Y 3X2
Télex 05 268656
Fax (514) 845 7874
Tel. (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

ÉDITORIAL

Timide assaut contre les armes

Après trois ans de gestation laborieuse dans les officines fédérales, un an et demi après le massacre de l'École polytechnique de Montréal, quelques mois après l'essai avorté du projet de loi C-80, les Canadiens étaient en droit de s'attendre à ce que la nouvelle mouture législative s'attaque vraiment, c'est le cas de le dire, au contrôle des armes à feu. Or, le projet présenté jeudi aux Communes par la ministre de la Justice est, dans l'ensemble, une copie de celui de son prédécesseur. Presque aussi timide que le premier, peut-être même plus trompeur, ce second essai est loin d'être satisfaisant. Nul ne met en doute la bonne foi de Mme Kim Campbell, mais elle devra remettre sur le métier un ouvrage étriqué: il ne répond ni aux problèmes cuisants ni aux attentes légitimes des Canadiens.

Reprenons les grandes lignes du projet. Il propose d'interdire complètement l'importation et la possession d'armes automatiques modifiées en semi-automatiques. Il y a toutefois une exemption pour les « collectionneurs véritables », définis dans le projet. Celui-ci ne précise toutefois pas comment on s'y prendra pour recenser les détenteurs de telles armes qui ne sont pas de « vrais collectionneurs ».

Quant aux armes militaires et paramilitaires, par ailleurs, elles ne seront pas prohibées par la loi, ainsi que le réclament avec raison le demi-million de personnes qui ont signé une pétition dans la foulée de la tuerie de Marc Lépine (qui utilisa précisément une puissante arme de ce type, un Mini Ruger 14). La ministre suggère plutôt que le Comité consultatif sur les armes à feu, dont 10 des 15 membres sont des pro-armes, dresse une liste de ces armes, dont l'interdiction serait ensuite prévue par réglementation. Il y a cependant, ici aussi, une exception: le respect des droits acquis des propriétaires actuels. De même, c'est par règlement, et non par la loi, que l'on prévoit limiter la taille des chargeurs, à 10 cartouches pour les armes de poing semi-automatiques et à 5 cartouches pour les fusils de chasse et carabines semi-automatiques. Les tireurs sportifs pourraient toutefois obtenir des chargeurs de plus grande capacité.

Le projet de loi propose une chose, le règlement en atténue la portée avant même qu'il soit rédigé. Autre exemple. Depuis plus de 10 ans, la loi prévoit qu'il est nécessaire de suivre un cours et de réussir un examen avant d'obtenir le certificat nécessaire à l'achat d'une arme. Comme l'ancien, le nouveau projet demande l'entrée en vigueur de cet article. Mais il l'adoucit du même soufflé: le règlement donnera aux fonctionnaires le droit d'exempter certaines personnes des cours et de l'examen.

Autre exemple de trompe-l'oeil. Selon la loi, 16 ans est l'âge minimal pour acheter une arme à feu; les enfants âgés de 12 à 16 ans peuvent toutefois en obtenir, à certaines conditions. Le pro-

jet de M. Doug Lewis, l'an dernier, ne proposait pas de changement à cet égard. Mme Campbell suggère, elle, de hausser l'âge minimal à 18 ans, en conformité avec l'âge légal au Canada. Excellent, se dit-on. Mais attention. Les jeunes de 16 et 17 pourront encore se procurer une arme, avec la permission de leurs parents. En vertu de quelle logique? On ne le sait pas. Le projet est rempli de ces incohérences qui leurrent l'opinion publique.

Relevons quand même trois bons points. Selon la loi actuelle, le permis de port d'arme entre en vigueur dès que les formalités sont complétées. Tout comme l'an dernier, le nouveau projet propose une attente obligatoire de 28 jours. Cela permet, d'une part, de faire enquête sur les demandeurs qui, de leur

Madame Campbell doit remettre sur le métier son compromis boiteux

côté, peuvent changer d'idée et ne pas mettre à exécution leur projet; pour plusieurs, une telle période de refroidissement peut être salutaire. De plus, la possession d'une arme prohibée, ou la possession d'une arme interdite par la Cour à un détenteur, serait désormais punissable de 10 ans de prison, au lieu de 5. Finalement, le nouveau projet demande aux juges de prendre en compte l'émission d'une ordonnance interdisant à un individu coupable d'une infraction violente de porter une arme. Cette interdiction passerait de 5 à 10 ans; elle serait même perpétuelle, en cas de récidive.

On le constate avec amertume, c'est un compromis boiteux, qui ne satisfait à peu près personne: ni ceux pour qui l'utilisation d'armes n'est pas un privilège, mais un droit quasi illimité, ainsi que le prétendent quelques dinosaures qui siègent encore à la Chambre des communes, surtout sur les banquettes ministérielles de l'Ouest; ni ceux qui, épouvantés à juste titre par la prolifération d'armes de plus en plus terrifiantes, en appellent à un contrôle sévère de ces engins meurtriers, puis à une campagne massive d'information. Tirailé entre les deux tendances, incapable de se camper solidement dans l'un ou l'autre camp, celui du puissant lobby des pro-armes ou celui des citoyens qui n'ont que le maigre pouvoir de signer leurs noms au bas d'une pétition, le gouvernement prétend trancher à la Salomon. Mais on est loin du compte. La Coalition pour le contrôle des armes a bien raison d'être triste et déçue, de se sentir flouée. Après toutes ses démarches depuis 18 mois, après les espoirs que la nomination de Mme Campbell avait suscités,

elle était en droit de s'attendre à plus de mordant. Mais il faut croire que la ministre, qui vient de la Colombie-Britannique, n'a pu surmonter l'aversion de collègues et de commettants pour quelque contrôle le moins musclé.

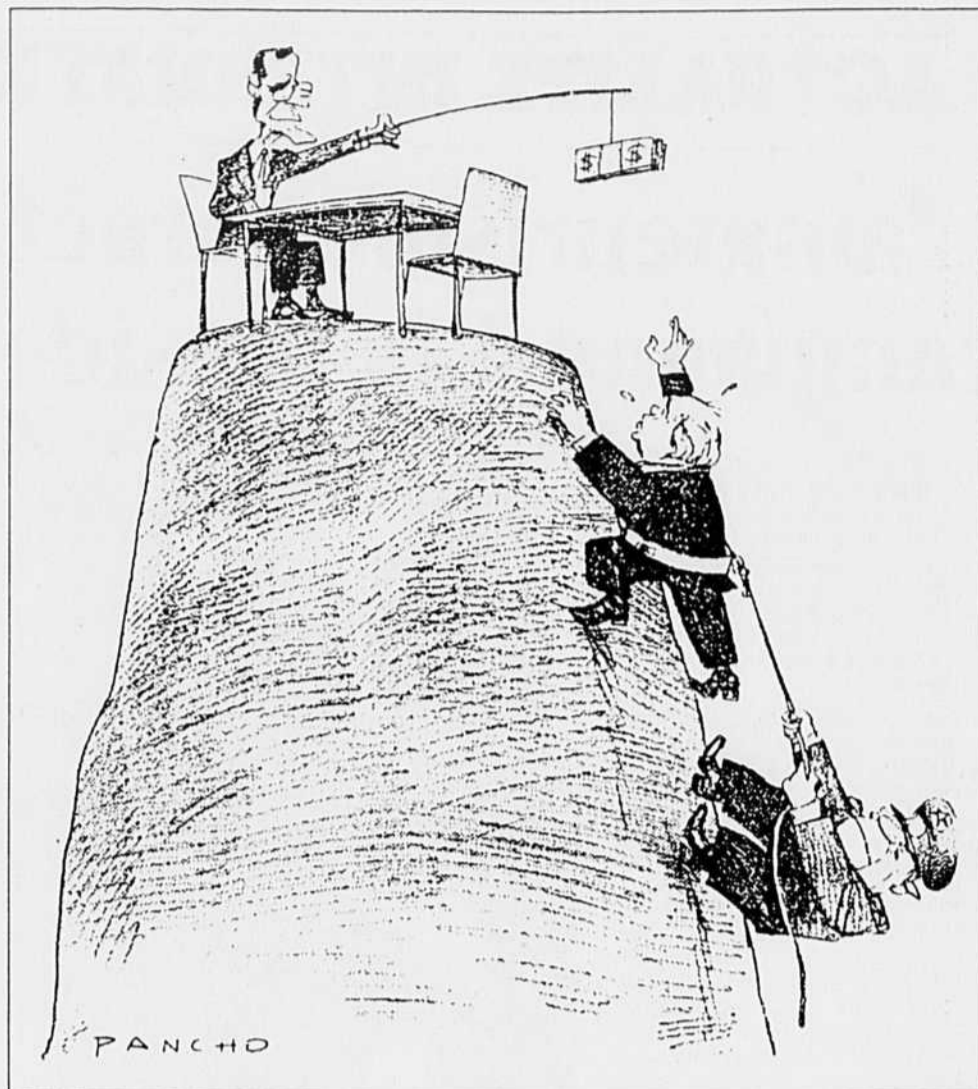
Mme Suzanne Edwards, mère de l'une des 14 victimes de la tuerie de Polytechnique, a bien exprimé la désolation qui en habite plusieurs: « C'est inouï, un an et demi après l'affaire de Poly, on se demande encore si on va bannir le mini Ruger 14 (30 projectiles), l'arme d'assaut qui a servi à tuer des gens lors de cette tragédie. » Il n'est pas très rassurant que le sort de ces armes d'assaut, militaires ou paramilitaires, relève du nouveau Conseil consultatif canadien sur les armes à feu. C'est pourtant auprès de cet aéropage que les efforts devront désormais porter, tout autant, sinon davantage, que sur les députés. Car le projet de loi n'est qu'une coquille, un squelette, auquel chair et sang seront insufflés par les avis du Conseil et les règlements concoctés par les hauts fonctionnaires. La persévérance et la vigilance restent de mise, pour arracher quelques concessions.

Par exemple, il faudrait rendre obligatoire l'enregistrement de chaque arme vendue ou en circulation. Les chiens et bicyclettes doivent être enregistrés chaque année et munis de médailles. Pourquoi les propriétaires d'armes ne devraient-ils pas tous en faire autant? Seuls les hors-la-loi ou les protagonistes du libéralisme débridé s'opposent à cette mesure de contrôle, désormais indispensable dans une société civilisée. Personne n'en a contre les dispositions d'exception en faveur des collectionneurs, des chasseurs et des tireurs de compétition. Mais la loi comporte toutes sortes d'échappatoires qui permettraient à peu près à n'importe qui d'acheter et de faire circuler à peu près n'importe quoi. Là aussi, il faudra tenter de resserrer les critères et normes, de sorte que la loi ait au moins quelques dents, à défaut des crocs que la ministre n'a pas osé lui donner.

Trop timide, l'essai de Mme Campbell peut encore être amélioré. Si faible soit-il, son projet devrait être adopté avant l'été et mis en vigueur dès l'automne. Par la suite, ainsi que l'a proposé le maire de Montréal, M. Jean Doré - qui a fait depuis 18 mois une campagne admirable auprès de ses collègues des autres grandes villes canadiennes - les municipalités pourraient décréter des règlements plus sévères pour contrer la violence et restreindre l'usage des armes à feu.

Toute arme, quelle qu'elle soit, n'est pas un instrument de liberté, un privilège, assujéti au respect de la sécurité publique. Après Poly, il y a eu Oka, puis la tuerie, récente, de Sainte-Mélanie de Joliette, et combien d'autres drames meurtriers. Il ne suffit pas de contrôler les Ramsbois qui courent impunément les rues. Il faut aussi maîtriser leurs armes, sans complaisance.

GILLES LESAGE



LE MONDE

Daniel Latouche

La dernière valse

IL SERAIT temps que Monsieur Bourassa dise clairement ce qu'il compte faire si le gouvernement fédéral ainsi que les autres gouvernements provinciaux déposent des offres constitutionnelles jugées inacceptables. Va-t-il alors en recommander le rejet par son comité spécial chargé de les étudier? A-t-il l'intention de présenter ces offres à la population du Québec, peu importe leur contenu? Va-t-il le faire avec une recommandation personnelle?

On ne veut rien de très compliqué ni de trop compromettant comme réponse. Pas question pour nous de lui forcer la main ou de réduire sa marge de manoeuvre. On ne voudrait quand même pas le mettre au pied du mur; seulement qu'il nous dise où est le mur. Un petit mot, une phrase anodine, une rumeur, un soupir, rien, n'importe quoi. s.v.p. ! Juste une fois ! Promis qu'on n'en redemandera pas. Après tout, on a été gentil depuis trois mois et on promet de faire le ménage dans notre chambre.

Bref, le moment est enfin venu pour le premier ministre du Québec de répondre à la question de l'attitude qu'il compte prendre dans les mois qui vont suivre. Il a déjà dit que sa foi dans le fédéralisme n'était pas absolue. Bon, d'accord. Il rejoint probablement en cela l'opinion de 95 % des Canadiens et de 99 % des Québécois. Même s'il n'a pas défini ce qu'il entendait par « foi » et par « absolue » — deux mots qui ne font guère partie de son vocabulaire —, on a pu en conclure qu'il n'avait pas l'intention d'entreprendre un jefine au haut du clocheton de l'Assemblée nationale pour aider ce régime à survivre.

CERTAINS analystes courageux sont allés jusqu'à en déduire que l'homme n'était pas prêt à aller en prison, à voir sa famille traînée dans la boue, à perdre sa pension de député pour sauver les programmes à frais partagés. Même les éditorialistes de *La Presse* ont compris que le fédéralisme canadien ne passait pas avant un bon verre de lait. Tout cela est fort utile et nous renseigne au plus haut point, mais on avouera qu'un an après la mort du Lac Meech et au moment où Monsieur Bourassa fête ses 25 ans de vie parlementaire, c'est un peu maigre comme information.

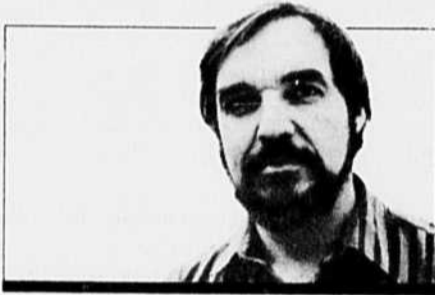
Hé oui, ça fera bientôt un quart de siècle que le premier ministre poursuit sa valse-hésitation. Il est arrivé deux ans avant Nixon, et il proclamait déjà sa foi dans un fédéralisme renouvelé quand Jean Béliveau nous entretenait de la prochaine Coupe Stanley. Peut-on imaginer plus vieux? La musique a changé, l'orchestre aussi, mais lui pas. Même sur le Titanic, il aurait été au poste pour accompagner l'orchestre alors qu'il s'enfonçait. On ne sait jamais!

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cet homme est capable de garder le rythme. Et toujours le même pas: une sorte de losange avec un pas en avant, un pas en arrière pour revenir à la case départ, deux pas de côté pour reprendre son souffle, un nouveau pas en arrière pour réfléchir, et vlan, un long glissement vers l'avant. Fred Astaire n'a rien inventé. Le pire c'est qu'il n'a jamais mal aux pieds! Mais le Québec n'est pas une école de danse.

ON APPROCHE de la Fête nationale et comme celle-ci s'annonce déjà comme un four de première classe, le moment est peut-être bien choisi pour le premier ministre d'y aller de quelques confidences sur sa vision des choses. Pas de danger qu'une telle déclaration mette le feu aux poudres. Pas de danger non plus d'être attaqué par le *Toronto Star*. Sa cote est remontée et

son statut de vrai fédéraliste n'est plus remis en question. Son parti dort et le président du comité Allaire est à la pêche. S'il le veut, le premier ministre peut même préférer ses remarques par l'annonce que le nationalisme québécois est mort et que les Québécois ne demandent pas mieux que de redevenir des Canadiens-français.

Mais lui, Robert Bourassa, a-t-il oui ou non l'intention de conserver son poste de premier ministre si jamais le reste du Canada disait non aux demandes du Québec et que la seule option possible soit celle de la souveraineté?



On ne lui demande pas la lune et encore moins qu'il nous dise ce qu'il considérerait comme une offre acceptable ou ce qu'il entend par un engagement ferme de la part de ses amis canadiens. Pas question non plus de lui poser de ces vicieuses questions hypothétiques sur ce qu'il entend faire de son comité sur la souveraineté. Lui faire condamner cette option comme dangereuse pour notre bien-être mental et fiscal? Et qu'arrivera-t-il au pouvoir de négociation du Québec si le comité sur la souveraineté rejette celle-ci avant même que le reste du pays n'ait déposé ses fameuses offres? A-t-il envisagé la possibilité que le Québec devienne la risée du pays? Ces questions, on en conviendra aisément, n'ont pas été couvertes durant l'année. Elles ne sont donc pas au programme de l'examen de juin.

Dans le fond, tout cela pour son bien. Bientôt le premier ministre du Québec sera le seul personnage de la planète à ne pas avoir donné son avis sur l'avenir immédiat de notre chère province. Attend-t-il que les courtiers newyorkais lui signalent que cette indécision est mauvaise pour le crédit du Québec avant de foncer? A-t-il peur de ne pouvoir vendre sa maison d'Outremont s'il parle trop tôt. Faut-il que Jacinthe de Fatima donne d'abord son avis? Ou la cartomancienne de Nancy Reagan?

À L'ÉPOQUE, Pierre Trudeau avait eu le courage d'annoncer ses couleurs. Advenant un oui au référendum, il ne serait pas celui qui enverrait l'armée, nous avait-il dit. Il ne serait pas non plus celui qui négocierait avec le Québec pour régler les modalités de son accession à l'indépendance. Plus tard, il a précisé qu'il n'envisageait pas non plus de se cacher au grenier « au cas où ». Cela vaut le mérite de la franchise et avait contribué à calmer les esprits. Ce fut même très payant au simple plan tactique. Est-ce impensable que Monsieur Bourassa pose un geste similaire?

Trouverait-il normal de continuer dans son poste et dans sa carrière si les règles du jeu constitutionnel venaient à changer? Comment se sent-il à l'idée d'être le premier ministre d'un Québec souverain. Aurait-il alors des priorités différentes de celles de Jacques Parizeau? Considérerait-il ce changement comme irréversible ou comme un simple incident de parcours? Envisagerait-il de suivre l'exemple du Parti québécois entre 1980 et 1985 et de continuer à gouverner en pratiquant la politique du « beau risque »?

Tant de questions, si peu de temps et l'année scolaire qui s'achève.

LETTRES AU DEVOIR

Pas de temps à perdre

MONSIEUR Bourassa, depuis plusieurs années, le problème constitutionnel du Québec est présent à notre histoire et maintenant plus que jamais, les Québécois s'interrogent sur leur avenir comme l'a prouvé la création de la commission Bélanger-Campeau. Je veux vous dire mon ferme appui pour l'option de la souveraineté et je pense qu'il est grand temps de se donner un pays. Comme disait Gilles Vigneault: « Il n'y a pas de temps à perdre; il n'y a que du temps perdu ».

En premier lieu, si on se situe au niveau économique, le Québec a toujours été désavantagé au profit de l'Ontario. Dans le domaine de la recherche, seulement 10 à 15 % de ce secteur revient au Québec alors que nous formons 25 % de la population canadienne. Et qui dit recherche, dit emplois futurs. Nous sommes donc automatiquement désavantagés pour l'avenir. En n'étant pas maîtres chez nous, nous ne pouvons décider de ce qu'il y a de mieux pour le Québec puisque les gouvernements veulent garder ainsi l'Ontario comme pilier du Canada.

Ensuite, je trouve que deux ministères pour gérer chaque secteur est une dépense inutile. Deux ministères pour le même domaine, deux ministères pour le même étudiant: c'est complètement aberrant! De plus, le fédéral et le provincial sont souvent en conflit. De un, parce qu'ils n'ont pas les mêmes objectifs et de deux, ils dépendent de l'énergie inutilement.

Ils travaillent plus à se défendre l'un de l'autre qu'à bâtir et à construire. Prenons un fait d'actualité comme le conflit qui existe concernant les projets d'Hydro-Québec. Chacun a sa vision des faits, ce qui dégénère en pourparlers, commissions, enquêtes, etc... et qui n'avance en rien le projet.

Troisièmement, le Québec a été appelé société distincte. Donc, le Canada reconnaît que nous sommes un peuple différent mais a clairement répondu qu'il ne l'acceptait pas en disant non au Lac Meech. Pourquoi s'obstiner à rester dans un pays qui ne veut plus de nous, qui ne respecte pas l'identité de ses peuples? Nous avons une culture, une langue, une histoire qui nous est propre au Québec. En votant la loi 101 pour conserver un visage français au Québec, les Canadiens anglais ont eu peur de notre capacité à s'affirmer et ils l'ont complètement défilé. Le fédéral intervient toujours pour nous rappeler que nous sommes un peuple soumis.

Il est grand temps, M. Bourassa, que vous agissiez par la tenue d'un référendum. 75 % des mémoires qui ont été présentés à la commission Bélanger-Campeau sont en faveur de l'indépendance. Alors qu'attendez-vous pour agir? Le peuple est prêt à se prononcer et nous les jeunes, les adultes de de-

main, nous rêvons de posséder notre propre pays: le Québec. C'est pourquoi je souhaite que vous demandiez l'opinion de la population et ce, en 1991 par la tenue d'un référendum sur l'indépendance du Québec.

Esther Clément
St-Élie, 12 mai 1991

Des perles irrationnelles

QUI AURAIT cru possible que Charles Taylor fut susceptible de compter parmi ceux qui s'enferment dans des déclarations « irrationnelles », d'avantage l'apanage de Jean Chrétien, passé maître dans l'art de cultiver des perles dont l'éclat était, selon moi, insurpassable. Mais on peut dire qu'il a maintenant de la compétition avec l'un des membres de l'intelligentsia la plus sélecte, c'est-à-dire celle qu'on dit internationale. Mon plus grand souhait, d'ailleurs, est que l'histoire théaurise ces perles « irrationnelles » pour le plus grand plaisir de la postérité francophone si jamais elle tient le coup dans les Amériques. À tel point que les décideurs de programmes scolaires remettent peut-être à l'honneur cette discipline si longtemps laissée pour compte.

Dès qu'on lui eut ouvert la porte du prestigieux organisme, nul autre que le Conseil de la langue française, M. Charles Taylor a jugé à propos de la défoncer. Il est devenu susceptible, très susceptible, voire même « irrationnel ». Susceptible non pas de travailler à promouvoir la vocation du Conseil de la langue française, mais de faire justice

dans le cas d'une minorité anglophone québécoise presque engloutie par la législation linguistique de la puissante majorité francophone. Une minorité anglophone aux abois, ayant perdu tous ses moyens et en train de mourir dans la misère la plus totale.

C'est ainsi que M. Taylor s'est trouvé complètement dévêtu de son beau « rationnel », lui qui le portait si bien, qui le portait même aux nues! C'est le cas de le dire, Charles a viré capot. Même qu'avec son nouveau capot, il ne s'est pas gêné pour crier des noms tant aux représentants du peuple québécois qu'au peuple québécois lui-même.

Après avoir défoncé une porte ouverte, souhaitons que Charles ait le bon sens d'en repasser le seuil en sens inverse pour laisser la place à quelqu'un qui saura mieux y faire. Ça serait plein de bon sens... même si Monsieur Ryan ne sait pas où est le bon sens.

Colette Paradis
Montréal, 22 mai 1991

Briser ou unir ?

À L'HEURE où les nations prennent le chemin du fédéralisme, à l'heure où le fédéralisme canadien est remis en question, je pense que ce principe doit être précisé. Le temps de confronter le fédéralisme à son principe d'application est venue. Le fédéralisme est à mon sens l'union de peuples désirant partager leurs destinées et ceci librement. Un régime fédéral doit être vivant et se remettre en cause quand il ne répond plus à ses objectifs. Le fédéralisme n'est pas un acquis, il doit se construire, ainsi en est-il de l'Europe.

Dans le cas du Canada, le Québec est déclaré membre de ce qui, de confédération, est par magie devenu une fédération centrale. Ceci est illogique et monstrueusement insensé dans la mesure où la nation québécoise ne fait pas partie de la constitution officielle du Canada. Aujourd'hui cette (union) est défendue comme étant une fédération, il n'en est rien! Quelle que soit le nom que l'on veuille lui donner, le fédéralisme dans son application doit être une démarche libre et volontaire. Les parties adhérant à un régime fédéral se doivent de préciser la nature de l'entente ainsi que son degré d'application, ainsi en est-il de l'Europe. Aussi le Québec n'a jamais exprimé le souhait de devenir une nation autarcique. Ceci est avertissement à ceux qui voudraient présenter cette option. Il ne s'agit pas dans ce débat de briser le Canada mais d'unir ses membres sous l'égide de l'honnêteté, de la liberté et de la démocratie.

David Sow
Montréal, 24 mai 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS